



## **SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2015 536
2. Budget 2016 et planification financière 2016-2019 537
3. Modification du règlement communal sur le financement de l'épuration et de l'évacuation des eaux 567
4. Informations sur la situation de la caisse de pensions du personnel communal 579
5. Développement du postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la facilitation et le renforcement de l'accès aux transports publics et aux commerces du centre-ville 581
6. Réponse à la question de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur les marchés à Monthey 585
7. Réponse à la question de M. Nicolas Défago portant sur la participation de la commune à Holdigaz SA 587
8. Réponse à la question de M. David Puipe portant sur l'utilisation du radar 589
9. Divers 590



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2015**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. En cette date du 14 décembre, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la quinzième séance du Conseil général de la législature, dernière de l'année 2015.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef du service « Finances et Gestion » ;
- de M. Khaled Hachem, Responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 13 novembre 2015, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre règlement.

Avant de passer à l'appel nominatif, le Bureau aimerait vous faire part de la démission, pour raison de changement de domicile, de Mme Françoise Matthey Conseillère générale de l'Entente pour Monthey. Nous la remercions pour son engagement au cours de ces dernières années passées au sein de notre Législatif. Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

**Présents** : 43 Conseillers généraux.

**Excusés** : Baillif-Métraiier Florence, Bernasconi Daniel, Bonnard Michel, Caillet-Bois Fabrice, Chanton Laude-Camille, Cosandey Isabelle, Delacoste Lou-Janvier, Dias Ribeiro Antonio Serge, Ferrero Elenterio, Henden Turan, Nanchen François, Payet Cédric, Rithner Soraya, Rivoire Sarah, Schaller Flavien, Schor Méлина, Vallat Yasmine.

Il y a 17 Conseillers généraux excusés, nous sommes donc 43. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Voici quelques communications du Bureau

- Comme vous avez certainement pu le constater, notre scrutatrice, Soraya Rithner, est excusée pour cette séance. Monsieur Alexandre Aviolat, également Conseiller général de l'Entente pour Monthey, la remplacera à son poste le temps de la soirée. Nous profitons d'ailleurs pour le remercier.
- Conformément aux articles 14 et 15 de notre règlement, le Bureau a décidé de la constitution d'une Commission ad hoc pour rapporter sur le point 3 de l'ordre du jour, « Modification du Règlement communal sur le financement de l'épuration et de l'évacuation des eaux ». Sur proposition des Chefs de groupe



les Conseillers généraux suivants ont été nommés membres de cette Commission : David Puipe (Président), Joseph Calamo (Rapporteur), Aurélie Dill, Elenterio Ferrero, Denis Maret, Claude Berger et Fabrice Caillet-Bois, membres. Madame Anne-Laurence Franz a remplacé Monsieur Fabrice Caillet-Bois lors des deux dernières séances.

- Le Bureau vous rappelle encore la date de la sortie du Conseil général. Elle se déroulera le vendredi 22 janvier. Nous avons rendez-vous à 17h30 pour la visite des installations du thermoréseau de la SATOM. Selon la lettre envoyée par notre Vice-président, un apéritif vous sera servi sur place puis un souper sera organisé en ville de Monthey. Je vous remercie de lui rendre réponse dans les délais impartis.
- Finalement, le Bureau vous rappelle que notre Secrétaire a besoin de toutes vos interventions écrites. Merci d'avance de les apporter au terme de la séance ou alors de les envoyer par mail.

Chers collègues, souhaitez-vous vous exprimer concernant ces points ?

Si tel n'est pas le cas nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2015. Nous avons reçu une demande de modification de Monsieur Nicolas Défago concernant son intervention en page 527, sous le point 9, « Divers ». Les fautes d'orthographe et les mots mal placés, c'est-à-dire : « confrontée à un conflit d'intérêt manifeste » doit être en début de troisième question et non pas en fin de deuxième question. Cela a également une incidence sur le point 7 de l'ordre du jour lorsque la Municipalité répondra à cette question ce soir. A part cela, est-ce qu'il y a des demandes de modification ? Des remarques ? Ce n'est pas le cas. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ?

**Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2015 avec la modification proposée par Monsieur Défago est donc accepté à l'unanimité.**

Je remercie notre secrétaire Madame Carla Gex pour son excellent travail. Ce procès-verbal ainsi que les différents rapports seront publiés sur le site Internet de la Ville de Monthey. Nous passons au point

## **2. Budget 2016 et planification financière 2016-2019**

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Concernant ce point, le Conseil municipal a rédigé un message daté du 2 novembre 2015 et figurant à l'intérieur du fascicule du budget 2016. Accompagné de la planification financière 2016-2019, nous avons reçu ce dernier le 10 novembre dernier. Il s'agira de nos documents de référence. La Commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et j'en profite de remercier ses membres pour leur excellent travail.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à l'étude du budget et enfin au vote :

- de l'approbation du budget 2016 et si vous autorisez le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique,
- du coefficient d'impôts,
- et finalement, du taux d'indexation.



Madame et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Nicolas Défago.

**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Le groupe PLR a examiné minutieusement le budget 2016 ainsi que la planification financière 2016-2019. Il a également porté une attention toute particulière, au rapport de la commission de Gestion que nous remercions pour son travail. Comme mentionné par le Conseil municipal, le budget 2016 est marqué par une stabilité des comptes de fonctionnement et d'investissement par rapport à 2015. Le budget dégage un déficit de 2'094'000 francs et les futurs investissements de 20 millions environ ne seront pas couverts par la marge d'autofinancement de 10 millions. Cela impliquera donc un recours à l'emprunt. Il est à noter que le service des égouts accuse un déficit important et ne dispose plus de réserves suffisantes pour assumer le déficit au budget.

Nous sommes conscients que la ville de Monthey est dans un cycle d'investissements massifs, environ 20 millions de francs par année jusqu'en 2019. La lecture du document « planification financière » doit nous rendre attentif au fait que la marge d'autofinancement se réduira encore, alors que les amortissements minimums obligatoires prendront l'ascenseur. L'endettement net de notre commune augmentera de manière significative pour être projeté à plus de 100 millions en 2019. Il faudrait attendre 2021 pour observer « l'inversion de vapeur » avec une politique de réduction de la dette communale.

Nous remercions la Municipalité pour les efforts entrepris lors de l'élaboration de ce budget 2016. Nous l'encourageons à effectuer un contrôle strict des dépenses de fonctionnement, à fixer au mieux les priorités des futurs investissements, sans oublier d'être attentif sur les événements externes, tels que la réforme sur l'imposition des entreprises III et sur l'évolution de la RPT II. Nous interviendrons sur certains points lors de la lecture de détail de ce budget. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et approuvera le maintien du coefficient d'impôt à 1.20 et le barème d'indexation à 160. Merci pour votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur Woeffray.

**Intervention de M. Joahnn Woeffray (PDC)**

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

2014, 2015 et maintenant 2016, beaucoup de similitudes dans ces différents budgets. Et si le fonctionnement prévoit un déficit d'un peu plus de 2 millions, la marge d'autofinancement repart en légère hausse malgré tout, mais pas suffisamment pour absorber les investissements toujours élevés. Ce qui nous fait dire que la ville de Monthey continue sa mue entreprise, il y a quelques années.

Si les recettes laissent entrevoir un accroissement de 1,4 million, ce qui est un bon signal, l'augmentation des charges de fonctionnement de l'ordre de 1,3 million nous fait craindre des jours plus sombres. En effet, la bien nommée RIE III pourrait, devrait même, priver le ménage communal de 3 à 4 millions. Avec une évolution linéaire des rentrées financières et des charges, il nous faudra être fort créatif pour



boucler un budget une fois la réforme de l'imposition des entreprises entérinée. C'est pourquoi, à l'instar de la Cogest, nous mettons en garde le Conseil municipal devant ces changements fiscaux. Et ne pas nous retrouver devant un fait accompli une fois la modification fiscale entrée en force.

Le rapport de la Cogest, dont nous saluons le travail, fait état de trois amendements. Le groupe DC souscrit pleinement à deux d'entre eux, pour le troisième, nous attendons du Conseil Municipal de plus amples explications. Si le dédommagement au parlement sans papier relève d'une correction matérielle, les 100'000 francs dévolus à la salle du Conseil Municipal nous paraissent quelques peu dispendieux et un message négatif aux Montheysans en périodes de budgets déficitaires. Quant à l'amendement dit "Monsieur Marché", notre souhait n'est pas de porter atteinte au nouvel élan donné, sous l'impulsion de Monthey Tourisme, au marché du mercredi, toutefois nous sommes d'avis que la participation de la commune à hauteur de 460'000 francs devrait permettre de couvrir ces frais. Sur ce point, nous attendons des précisions de la part du Conseil Municipal. Fort de ce qui précède, le groupe DC accepte l'entrée en matière. Merci de votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Woeffray. Madame Franz.

#### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Ce budget 2016 est le dernier de ces 4 années de législature marquées par un montant annuel d'investissements important.

Mais, malgré tout, nous voyons, à la lecture de la liste des investissements, que certains projets nécessaires correspondant aux besoins de la Ville d'aujourd'hui, et planifiés avant cette législature, tels que l'EMS, le Mabilion V, l'accès Nord, le Terminal Transport Combiné, n'en seront finalement qu'au début de leur réalisation ou à peine initiés à la fin de l'année 2016. Et cela sans parler du projet « Foyer de jour » qui a tout simplement disparu.

Tout en sachant bien que des éléments extérieurs, indépendants de la volonté du Conseil municipal, viennent bloquer l'avancement de certains projets, nous percevons bien qu'une partie des choix des législatures précédentes font, qu'aujourd'hui, ceux-ci peinent à se concrétiser. C'est pourquoi, même à la lecture de la planification financière 2016-2019, nous nous posons deux questions :

Premièrement, allons-nous y arriver avec les moyens financiers d'aujourd'hui? Lorsque l'on voit qu'au budget 2016, la marge d'autofinancement est d'environ 10'000'000 francs, mais que pour cela, le Conseil municipal doit réduire, chaque année, d'environ 15 millions les dépenses d'investissements. Et que selon la planification, nous aurons en 2019, une marge d'autofinancement de 5'900'000.- francs, si les conditions extérieures, non maîtrisables, ne viennent pas ébranler cet équilibre fragile.

Deuxième question, ces infrastructures pensées avant 2010 répondront-elles aux besoins de la population montheysanne de 2020? Au regard des constructions planifiées uniquement au centre-ville, il est légitime de se poser la question et d'en douter.



Nous savons tous ici ce soir, que 2016 est une année particulière : fin de législature et élections communales ! Alors, au moment des comptes 2015, il sera certainement important de faire le point et de bien réfléchir à la nouvelle législature 2017-2020 qui se dessine devant nous. Nous remercions la commission de gestion pour son rapport. Le groupe Gauche Plurielle suit les trois propositions d'amendements de la commission. En ce qui concerne l'aménagement d'une salle pour le Conseil municipal, si nous admettons que le Conseil municipal ait besoin d'une salle bien équipée pour ses séances, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire qu'il siège dans une salle d'apparat ! Dans cette période de vaches maigres, chaque sou compte et la presque totalité de cette somme pourrait ainsi être plus judicieusement investie dans des domaines qui répondent aux besoins de la collectivité publique dans son ensemble. De plus, bloquer une salle, celle de la maison du Sel, vouée à la location, pour une séance hebdomadaire, n'est pas opportun. En ce qui concerne la nécessité de disposer d'une salle pour les réceptions ou l'accueil de personnalités, nous pensons que les salles du Château, qui nous paraissent sous exploitées, feraient très bien l'affaire. Tout comme la Cogest, nous attendons des explications concernant la non homologation du Règlement de police suite à l'ajout de l'article 42 bis qui devait réglementer l'implantation de caméras-vidéos de surveillance sur notre territoire. Notre groupe ne pouvant cautionner plus longtemps cette situation de non droit, interviendra lors de la discussion de détails. Concernant les adoucisseurs d'eau et le chauffage à distance, nous regrettons aussi, à l'instar de la Cogest, ces investissements supplémentaires et nous demanderons, lors de l'étude de détails, des explications sur cette problématique. Nous regrettons ces dépenses supplémentaires mises à la charge des utilisateurs, et qui ne sont rien d'autre que les conséquences du manque de sérieux avec lequel ce dossier CAD a été appréhendé par le Conseil général et le Conseil municipal de l'époque. Et ceci, alors même que notre groupe n'a pas ménagé sa peine pour attirer l'attention de tous, sur les zones d'ombres qui persistaient. Nous pensons, au vu des nombreuses interrogations que le CAD a suscité et suscite encore, qu'une présentation telle que proposée par notre Président de Ville lors du budget 2015 ne serait pas inutile. Le groupe Gauche Plurielle se prononcera pour le maintien du coefficient d'impôt à 1.20 et du barème d'indexation à 160. Le groupe accepte l'entrée en matière. Je vous remercie pour votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame la Cheffe de groupe. Monsieur Raboud.

#### **Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Chers Présidents, chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Alors que le Président responsable des finances, se targue dans la presse de déclarer que Monthey n'aura bientôt plus de fortune, ce budget nous interpelle à plus d'un titre ! 1million 290'000 francs pour l'aménagement en surface de 100 mètres de l'Avenue de la Gare (plus onéreux que l'équivalent métrique d'une autoroute comme nous l'avions souligné lors d'un dernier Conseil). 1 million 300'000 francs pour refaire une énième fois la déchetterie, alors que la SATOM est, nous vous le rappelons sur la Commune et, qu'y apporter directement nos déchets permettrait des économies substantielles et ce également en frais de fonctionnement. Une hausse des tarifs de stationnement de plus de 30 %,



accompagnée d'une hausse des places de parking payantes, qui ne provoque aucune répercussion sur la recette de ce budget. Un centre-ville dont le dynamisme semble plutôt souffrir des nouveaux aménagements et des restrictions routières. Plus de 1 million 100'000 francs par an pour faire circuler d'énormes bus pratiquement vides, mais également un budget conséquent pour entretenir le réseau des vélos aussi peu utiles que dispendieux. Bref, vous l'aurez compris, nous ne sommes pas véritablement en phase avec ces choix. Nous acceptons ce soir l'entrée en matière. Nous savons parfaitement que politiquement, la messe est dite par avance. C'est donc par un refus d'une politique qui conduira les Montheysans à brève échéance à devoir ouvrir très largement leur porte-monnaie, que la majorité d'entre nous s'opposeront au vote final. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe. Monsieur le Président de la commission de Gestion.

**Intervention de Monsieur Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur, le Président du Conseil municipal, Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Le budget 2016 tient compte d'un coefficient d'impôt inchangé à 1,20 ainsi que du barème d'indexation à 160.

La commission constate dans l'ensemble que le budget 2016 est bien construit. Une fois de plus, ce budget pourrait être affecté par les décisions du Grand Conseil valaisan sur le budget 2016 qui est actuellement débattu.

La marge d'autofinancement de 10 millions est insuffisante pour couvrir la totalité des investissements projetés. Pour rappel, une marge d'autofinancement de 1'000 francs par habitant soit 17 à 18 millions est considérée comme idéale pour garantir un bon niveau de financement des investissements futurs. Un recours à l'emprunt sera nécessaire pour autant que tous les investissements soient réalisés.

Compte de fonctionnement : Une vingtaine de questions ont été posées au Conseil municipal pour le compte de fonctionnement. Deux amendements ont été déposés par la Cogest. En page 19, l'amendement concernant le Conseil général, + 6'000 francs, c'est une simple correction d'un oubli. Page 72, un amendement sur le subsidie à Monthey Tourisme, donc moins 15'000 francs sur un montant de 475'000 francs. Le commentaire de la page 48 des comptes n'ayant pas satisfait la Cogest une demande de précision a été adressée au dicastère concerné. La réponse de Monthey Tourisme n'a pas convaincu la Cogest. Charge au Municipal Girard de convaincre le Conseil général que ce montant est nécessaire.

Compte d'investissement : Un amendement de la Cogest, qui concerne justement l'aménagement d'une nouvelle salle du Conseil municipal moins 100'000 francs.

La question a été posée de savoir si la Cogest ne s'est pas trompée puisque le montant porté au budget 2016 en page 84 est bien de 20 milles francs et non pas de 100 milles francs. Ce montant concerne la page 109 tableaux des investissements. Avec l'amendement proposé, la Cogest indique bien qu'elle a entendu supprimer l'entier de cet investissement tout en laissant une porte ouverte



par le biais d'un crédit complémentaire. La salle du Conseil a provoqué débat. La Cogest est soucieuse du bien-être de nos élus lors de ses longues séances.

#### Planification financière 2016-2019.

La Cogest constate que selon les prévisions effectuées suite à la réalisation des investissements projetés d'ici 2019. La dette nette de la Commune aura dépassé 104 millions en 2019, contre 44,5 millions en 2014.

Les investissements majeurs et dans l'ordre sont notamment, fin de l'aménagement du centre-ville, Caserne des pompiers, Home des Tilleuls, Mabilion 5 et Terminal transport-combiné. Selon les informations données par la Municipalité, la commune aura la capacité financière de réaliser les investissements ci-dessus.

Un souci exprimé par le Président de la ville est la réforme de l'imposition des entreprises RIE III actuellement débattue aux Chambres Fédérales. La perte de recette pour la ville de Monthey est estimée entre 3 et 4 millions. Mais attendons de voir, car la clé de répartition au niveau fédéral n'est pas encore définie.

Conclusion : la commission, à l'unanimité des membres présents, invite le Conseil général à accepter le budget tel que présenté, avec les amendements proposés et se prononce sur le maintien de coefficient d'impôt à 1,20 ainsi que le taux d'indexation à 160.

Le rapporteur interviendra pour présenter les amendements ou, lorsque des explications complémentaires seront demandées par la commission de Gestion.

Je remercie mes collègues de la commission pour le travail accompli, les municipaux et les services de l'administration pour la qualité des réponses reçues et bien sûr, Monsieur le Président du Conseil municipal.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président de la commission de Gestion. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

#### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, bon nombre de chiffres ont déjà été donnés, rappelés par Monsieur le Président de la commission de Gestion, rappelés par Monsieur Défago, donc je ne vais pas refaire un tour des chiffres importants de ce budget 2016. Je crois que vous les avez tous en tête, que ce soit la marge d'autofinancement, le déficit prévu durant cette année 2016 où les investissements formulés par le Conseil municipal.

Je reviendrai peut-être directement sur le rapport de la Cogest avec les différentes remarques formulées.

Tout d'abord, et cela a été repris par Madame Franz, la question concernant les caméras de vidéosurveillance qui ne sont pas directement liées au budget mais enfin, c'est une possibilité pour la Municipalité de vous faire part de l'évolution du dossier. Effectivement, souvenez-vous les plus anciens, ce nouvel article 42 bis, sauf erreur de ma part, a été accepté par le Conseil municipal, par le Conseil général et transmis au Conseil d'Etat pour ratification. Le Conseil d'Etat a bloqué cet article, nous a renvoyé un courrier, suite à une interpellation de la préposée à la protection des données.

Suite à cette remarque, nous avons reçu un nouveau courrier de la Police Cantonale, nous spécifiant qu'un règlement type sera transmis à l'ensemble des



communes pour formuler un nouveau règlement de police, qui intègre cette problématique des caméras de surveillance. Raison pour laquelle, nous n'avons pas répondu immédiatement. Depuis, les années passent, et c'est vrai qu'il faut obtenir une décision formelle, pour avoir une base légale effective, même si le Conseil général a accepté cet article 42 bis. Une base légale adoptée et ratifiée par le Conseil d'Etat, et pas plus tard que la semaine passée, j'ai réécrit au préposé à la protection des données, pour lui signifier qu'on souhaitait en tout cas, que cet article 42 bis soit immédiatement accepté, et il semble partager mon avis, quitte à l'accepter pour un laps de temps déterminé et puis, qu'ensuite on puisse compléter. Il faut savoir que la législation à ce sujet a évolué et va évoluer et l'on a effectivement peut-être un article 42 bis qui était peut-être juste en 2010 lorsqu'il a été rédigé par notre Police Communale, mais qui aujourd'hui est incomplet et devra donc être modifié durant les prochains mois, les prochaines années. Le dernier envoi que j'ai adressé également en copie à l'Etat du Valais, c'est de dire : acceptons cet article 42 bis pour avoir une base légale et donnez-nous un laps de temps de 3 ans pour que l'on revienne avec une réglementation adéquate avec l'évolution de la situation. Concernant les propositions d'amendement, Monsieur Fracheboud l'a rappelé effectivement mea culpa, c'est une erreur de notre part, nous n'avons pas pris en compte les 100 francs par Conseillers généraux supplémentaires, accordés déjà en 2015, et nous avons déjà fait l'erreur en 2015, et nous la reproduisons dans le budget 2016. Il faudra effectivement, et le Conseil municipal se rallie bien évidemment à cet amendement, rajouter 6'000 francs au compte qui vous concerne. Je n'ai pas le numéro sous les yeux. Puisque c'est une décision du plénum et nous devons nous y soumettre.

Concernant le montant de 15000 francs, cela a été dit par Monsieur Fracheboud également, Monsieur Fabien Girard va s'exprimer et rappeler un petit peu le but et la démarche, ça intégrera aussi une des questions à laquelle la Municipalité devra répondre ce soir par rapport au déplacement du marché. On sait que nous avons besoin de redynamiser ce marché. Beaucoup de choses doivent être entreprises durant les prochains mois et ces prochaines années pour redynamiser notre centre-ville. On a déjà débuté, le moins qu'on puisse, dire au niveau aménagement urbanistique, aménagement des rues, la suite doit être donnée et le marché du mercredi est un élément essentiel pour Monthey donc la Municipalité a estimé, suite aux explications données par Monthey Tourisme, qu'effectivement d'avoir quelqu'un qui va redonner vie à ce marché, en allant chercher de nouveaux marchands pour venir s'exposer, durant le marché du mercredi était un élément essentiel. Nous avons donc donné suite à la proposition, je laisserai Monsieur Girard compléter mes propos.

Bâtiments administratifs : réfection dans les investissements. Je comprends tout à fait la position de la Cogest puisque de manière inhabituelle du Conseil municipal nous sommes venus en brandissant un montant qui tombait de nulle part de 100'000 francs avec 20'000 francs d'investissement l'année prochaine. Il faut savoir, et ça vous l'avez tous compris, que le Tribunal a augmenté son personnel. Il y a un juge de plus, un greffier de plus que nous avons essayé durant toute l'année 2015 d'organiser le tribunal avec les mètres carrés qu'ils ont actuellement à disposition. Si vous regardez le budget 2015, il y a un montant pour la rénovation de ce tribunal, qui n'a, pour l'instant, pas été utilisé, qui a été reporté en 2016 et donc effectivement, nous nous sommes rendus compte qu'il manquait de la place



et qu'on ne pouvait plus recevoir dignement et correctement le Tribunal du district et pour nous il est extrêmement important de garder ce Tribunal ici à Monthey. Cela a des conséquences dans la vie commerciale de notre cité. Nous devons garder cette structure Cantonale ici à Monthey ! Raison pour laquelle, et je crois que ça ce n'est pas remis en cause ni par la Cogest ni par vous-même. Nous devons malheureusement quitter cette salle du Conseil Municipal. Salle légendaire fort appréciée de nos visiteurs, mais nous devons quitter pour permettre au Tribunal de prendre un peu plus de place ! La question est bien évidemment, où est-ce qu'on va siéger ? Car jusqu'à nouvel avis nous avons encore envie de siéger !

A court terme, à très court terme, nous allons aller à la Maison du Sel. La Maison du Sel qui est utilisée plus de 40-45 fois, je crois par année et qui pourra encore être utilisée, donc nous aurons le lundi soir où nous l'utiliserons, mais ensuite elle sera à disposition de certaines structures, certaines associations, pour permettre effectivement d'organiser leurs séances, leurs assemblées. Cette première démarche nécessitera une implication financière extrêmement modeste. Il y aura un lien internet qui devra être mis en place, quelques menues dépenses. Je vous propose d'utiliser l'année 2016 pour réfléchir à la suite de la salle du Conseil municipal et de revenir dans le cadre du budget 2017 avec un montant qui pourrait être utilisé pour aménager une salle digne de ce nom. Je dis digne de ce nom, Madame Franz, vous nous avez parlé d'une salle d'apparat. Je ne pense pas que nous soyons un Conseil municipal qui voulons absolument exprimer une certaine grandeur, que l'on ait pu connaître, il y a quelques années, dans d'autres pays de ce continent. Je crois qu'on reste modeste, il n'en demeure pas moins qu'une salle du Conseil municipal reçoit aussi d'autres Conseillers municipaux, d'autres communes, d'autres personnes. Je pense qu'il serait judicieux d'avoir une salle qui soit quelque peu porteuse par rapport à une vision que l'on peut avoir de Monthey. Mais tout cela c'est de la musique d'avenir, je vous propose évidemment de revenir durant l'année 2016 devant vous, au plus tard dans le cadre du budget 2017, pour vous expliquer la suite à donner à ce dossier. En conclusion, vous l'avez compris, après avoir interpellé mes collègues, nous sommes tout à fait d'accord avec la Cogest pour retirer ce montant de 100'000 francs à titre d'investissement. Par rapport aux remarques formulées dans le rapport de la commission de Gestion, que je félicite à nouveau pour leur travail et leur implication sur les nombreuses questions qui ont été posées aux différents services. Je crois que j'en ai terminé concernant le rapport de la Cogest.

Rapidement les interventions que nous avons eues par rapport aux différents représentants de parti.

Monsieur Défago vous mettez l'accent sur le service des égouts. Ça va revenir dans le cadre du deuxième point ou du point suivant de l'ordre du jour de ce soir. Sachez, et vous l'avez tous compris, que les modifications n'ont pas été intégrées dans le cadre du budget. Si vous acceptez aujourd'hui, ou la prochaine fois en deuxième lecture les modifications souhaitées de surcroît avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, évidemment que ça changerait la situation de notre service des égouts et ça permettrait à ce service également d'avoir un bon roulement.

De nombreux investissements et ça revient dans tous les partis, et vous avez raison. Des investissements, je l'ai déjà dit l'année passée, je le redis dans une période d'investissements importants. Jusqu'en 2019, 20 millions seront investis. Il faut se rappeler que nous avons 46 millions de fortune, que notre dette brute va effectivement augmenter jusqu'à plus de 100 millions. Une banque de la place, a



effectué quelques calculs lors d'une rencontre et arrive à peu près à la même réflexion que nous. Une ville comme Monthey jusqu'à 130-140, nous estimons même pouvoir aller jusqu'à 150 millions de dettes brutes, c'est gérable.

Il ne faudrait évidemment pas aller plus haut, mais ça démontre bien que les prochains investissements souhaités peuvent être effectués pour la ville de Monthey et que nous en avons les moyens. Ensuite, viendra une période où nous devons retrouver un rythme de croisière, plus raisonnable pour retrouver un cycle de désendettement.

Monsieur Woeffray, vous nous avez parlé de l'augmentation des charges à maîtriser, nous le faisons. Nous allons le faire encore durant les prochaines années. Nous avons eu encore une séance, aujourd'hui, avec la délégation des finances pour voir comment nous pourrions améliorer certains frais de fonctionnement dans le cadre de la commune, je rappelle, c'est un rappel qui revient fréquemment. Près de 70% de nos dépenses sont des charges liées, ce sont des factures qui viennent de l'Etat et notre marge de manœuvre est passablement limitée, et je crois que vous l'avez lu dans le cadre de ce budget. Cela ne nous empêche pas de rester extrêmement attentifs et à ce sujet, nous essayons, au mieux, de limiter les charges supplémentaires.

Pour le surplus Madame Franz, vous nous avez parlé du foyer de jour qui a disparu. Alors sachez tout simplement que c'était un investissement en lien avec notre commune voisine de Collombey-Muraz. Le Président de cette commune m'a informé que pour 2016 la Municipalité suspendait cet investissement, mais, Monsieur Multone le cas échéant complétera mon information, une solution semble se dessiner et, une chose où nous sommes tous d'accord, nous avons un besoin urgent de ce foyer de jour, et que dès lors, nous devons travailler pour avoir une telle infrastructure pour nos concitoyennes et concitoyens.

N'en demeure pas moins, que vu la remarque formulée par la Municipalité de Collombey-Muraz, il nous paraissait judicieux de revenir à l'ancien système, avec un montant qui permette le strict minimum, c'est-à-dire que certains Montheysannes et Montheysans puissent se rendre dans l'EMS de Vouvry.

Voilà par rapport à la remarque de Monsieur Raboud, c'est une vision, le moins que l'on puisse dire, toujours extrêmement peu positive ! J'en prends note. Semble-t-il qu'on ne soit pas satisfait des investissements. Ne rien faire c'est toujours plus facile, des décisions ont été prises durant cette dernière législature, je reste persuadé que ça va donner un nouveau souffle à notre ville, une nouvelle qualité de vie, que ce soit dans l'aménagement du centre ville, dans l'agrandissement du home, que ce soit dans la nouvelle école, les gros investissements cités par la Cogest dans son rapport donc continuons dans ce sens-là, continuons à améliorer la situation de notre ville pour le bien de toute la population.

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Nous allons passer maintenant au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Des abstentions ? Non plus.

**L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.**



L'entrée en matière ayant été acceptée, nous passons maintenant à l'étude de la Planification financière 2016-2019 et du Budget 2016. Nous allons étudier successivement le document de la planification financière le message du Conseil municipal, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le tableau des investissements et les commentaires. A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse bien suivre les débats, je vous demanderai de citer systématiquement la page et le chiffre. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois, la Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant.

Enfin nous aurons 3 votes. Je vous demanderai :

- 1) si vous adoptez le budget 2016 ;
- 2) de fixer le coefficient d'impôt ;
- 3) de fixer le taux d'indexation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion de détail et je vous demande de prendre le document

### Planification financière 2016-2019

Est-ce qu'il y a des questions sur ce document ? Ce n'est pas le cas ! Nous pouvons donc attaquer avec le

### Budget 2016

Message du Conseil municipal au Conseil général  
Pages 6 à 11.

Pas de questions. Nous prenons

### Les résultats

Pages 13 à 17.

Pas de questions. Nous pouvons prendre

### Le compte de fonctionnement

Avant de faire défiler les chapitres, lorsqu'il y aura des propositions d'amendements, je mettrai au vote d'abord la proposition émanant du Conseil général, pour la confronter ensuite à celle de la Municipalité et celle ayant récolté le plus de voix sera retenue.

0 Administration générale p19.

Oui, Monsieur Sylvain Défago, rapporteur de la commission de Gestion.



**Intervention de M. Sylvain Défago, Rapporteur de la commission de Gestion**

Monsieur, le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité Messieurs les municipaux, chers Collègues.

Comme il a été expliqué, il y a eu un oubli de la part de la Municipalité pour ces 6'000 francs. Nous proposons donc de mettre un montant de 6'000 francs supplémentaires relatif aux dédommagements du Conseil général sans papier. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le rapporteur. Cela a été accepté tout à l'heure par la Municipalité. Est ce qu'il y a des oppositions à cet amendement dans la salle ? Des oppositions ? Ce n'est pas le cas. Je considère donc qu'il a été accepté. Toujours

0 Administration générale	p.20, 21, 22, 23,
1 Sécurité publique	p 24, 25, 26, 27, 28, 29,
2 Enseignement et Formation	p 30, 31, 32, 33, 34, 35.
3 Culture Loisirs et Culte	p 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45.

Oui Mme Schütz.

**Intervention de Mme Angelika Schütz (GP)**

Monsieur, le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit de la question 351 page 45 : les colonies de vacances.

Le rapport de la Cogest, lors de l'étude des comptes 2014 demandait que le Service donne, lors du prochain Conseil général, un rapport sur les mesures effectivement mises en place. Le fonctionnement actuel ne correspond que très partiellement à ce qui avait été demandé dans notre postulat de mars 2010. Pourriez-vous nous dire qu'est-ce qui a été entrepris par le Service depuis ? Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Schütz. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Gilles Borgeaud.

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration**

Oui Monsieur le Président, Mme Schütz. Oui le rapport ne vous a pas été présenté parce qu'en fait en 2014, nous avons eu une baisse de fréquentation par rapport à 2013. En 2013, nous avons 49 enfants qui bénéficiaient de ces camps. 21 étaient subventionnés à raison de 60 à 70% et 11 enfants de 45 à 30% 18 enfants à 5%.

En 2014, il y a seulement 27 enfants qui se sont inscrits au camp de vacances d'été et 15 enfants ont obtenu une subvention allant de 60 à 70%. La baisse de fréquentation est certainement liée aussi, à un manque d'information aux familles. On l'a fait en 2013. En 2014, nous avons estimé qu'il n'y avait pas besoin de remettre une compresse au niveau des écoles, parce que tous les enfants avaient reçu un flyer sur comment ça se passait au niveau des subventionnements pour les camps de jeunes, et d'enfants. Donc là, il y a peut-être quelque chose qu'on doit revoir, et il faut aussi savoir que Bosco, le camp de vacances Evazion, participe



aussi à la baisse des prix des camps des enfants montheyens c'est une structure professionnelle. On n'a pas d'autres camps précisément de vacances sur Monthey et puis, on subventionne aussi les camps Tenero, ce sont des camps qui sont organisés par la gym et ouverts à toute la population montheyenne. Donc c'est vrai qu'après on ne va pas forcément aller chercher des enfants pour les faire participer aux camps. Donc c'est sur inscription, et à ce niveau-là on ne gère pas trop au niveau des demandes et des subventions.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

Nous poursuivons avec le compte

4 Santé	46, 47,
5 Prévoyance sociale	48, 49, 50, 51, 52, 53 54, 55, 56
6 Trafic	57, 58

Oui, Monsieur Parvex page 58.

**Intervention de M. Dominique Parvex (GP)**

Oui, pour la page 58 au sujet des parkings. Suite à une question sur le niveau des recettes des parkings. On a appris que des collaborateurs de la commune paient leur place de parc, sauf ceux des services IME et SED.

Qu'est-ce qui justifie cette différence de traitements de collaborateurs, et puis quelle est l'équité de traitement des collaborateurs ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Parvex. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de Monsieur Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président.

Monsieur Parvex. Donc effectivement, la volonté était l'égalité de traitement. Nous avons mis en place l'égalité de traitement avec l'ensemble des employés qui paient leur parking. Dans ce cas-là c'est différent, puisqu'il y a un parking qui est privé, qui est lié au bâtiment, on retrouve ça également dans le Service forestier qui a aussi un parking qui est complètement décentralisé et l'idée c'était effectivement de ne pas les faire payer. Le but, il faut se rappeler un petit peu le but de cette manœuvre, ce n'est pas de faire payer pour faire payer, c'est tout simplement, je ne vais pas réexpliquer, mais c'était un constat de voir qu'à Monthey nous avons autant si n'est plus de places de parc qu'une ville comme Sion, la seule différence c'est qu'on avait une extrême mauvaise gestion de ces places de parcs et qu'il fallait revoir un petit peu notre système de gestion. Donc nous avons mandaté une entreprise, c'est l'entreprise SITEC, qui a fait une analyse, et on est arrivé effectivement à la facturation de ces parkings également pour les employés communaux, pour essayer de les inciter à utiliser le moins possible un véhicule pour venir travailler, pour se rendre à son poste de travail. Mais là je crois qu'il ne fallait pas exagérer. Le but ce n'est pas d'encaisser de l'argent auprès des employés, c'est vraiment d'avoir une certaine efficacité dans la gestion de nos parkings, et du moment que c'est un parking qui est strictement réservé aux bâtiments anciennement SI, on n'a pas jugé utile de faire payer à ces employés-là !



De nouveau, le but n'est pas de sanctionner nos employés mais d'avoir une certaine efficacité.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Une autre question ? Madame Desponds.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Oui je m'excuse, mais quelle est la différence par exemple alors avec le Home des Tilleuls où on a un parking aussi privé et qui a une distance à peu près équivalente du centre-ville ?

**Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Il y a un côté historique, puisque vous savez que le parking des Tilleuls ça date, d'il y a beaucoup plus longtemps. Donc ça fait plusieurs années c'est au moment où le parking a été goudronné. C'était une discussion entre les employés, la direction et le Conseil municipal : c'était de dire, on n'a pas les moyens de goudronner mais néanmoins on goudronne ! Je n'étais pas encore Président, je ne me rappelle plus exactement, j'étais Conseiller municipal. Mais à ce moment-là, on met une barrière, on privatise et puis il y a un paiement. Donc voilà, il y a une question historique qui a été maintenue et on a, par contre, appliqué ce tarif de 25 francs par mois par employé que l'on retrouvait aux Tilleuls, sur l'ensemble de la commune pour les autres employés communaux, qui sont amenés à payer leur place de parc.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Oui, Madame Desponds.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Je m'excuse ! Donc ça revient à dire que c'est une augmentation du salaire pour le personnel qui a droit à une réduction sur son parcage. Qu'est-ce qui justifie que certains employés de la commune bénéficient de cette réduction et que d'autres pas. Et qui, potentiellement, sont dans la même classe de revenus ?

**Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Non ! La réduction est la même pour tout le monde. C'est à dire qu'au lieu de payer le parking à 120 francs, ils paient 25 francs. Il y a une égalité de traitement à ce sujet-là. Je n'ai pas compris votre question.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Non ! Le personnel des S.I. a un salaire qui n'est pas diminué du prix de leur parking. Je reviens à dire qu'ils sont plus payés !

**Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Mais, je viens de vous expliquer ! Le but ce n'est pas de sanctionner. Celui qui vient à pied, il est aussi plus payé parce qu'il ne paie pas de place de parc, c'est une analyse complètement faussée de la situation. Revenez à la réflexion de base ce n'est pas pour sanctionner les employés, comme certains le souhaiteraient, ce n'est pas pour encaisser de l'argent supplémentaire, c'est une question de gestion des parkings publics et là vous avez un parking privé, je crois que je l'ai expliqué et là je ne vais pas le répéter, tout le monde m'a bien compris. Donc le but ce n'est pas de sanctionner nos employés !



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Nous poursuivons avec la page 59. Monsieur Pencherek

**Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Ça concerne les comptes 621.427.01 et 02 pour les recettes de parkings.

Les recettes prévues pour 2016 sont de 25 milles francs de plus qu'en 2015 pour les 2 comptes, ce qui représente environ 2%. En 2016, l'augmentation des parkings est d'environ 30% pour les parkings extérieurs et pour les parkings souterrains d'environ 40%. Sont devenus payants : les parkings de Place d'Arme, Château-Vieux le Château, les rues de l'Industrie et Plantaud etc. Ce qui représente environ 300 places de parc payantes. Une place de parc doit rapporter en moyenne 2'000 francs par année, ce qui représente plus d'un demi-million de recettes supplémentaires.

Il me semble qu'il y a des erreurs. Est-ce que les recettes des parkings sont bien imputées dans le bon centre de coûts ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Pencherek. La parole est à la Municipalité. Monsieur Guy Rouiller.

**Intervention de M. Guy Rouiller (EPM)**

Oui. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, effectivement on peut se poser la question. Il faut faire une comparaison entre l'année 2014 et le budget 2016 ou on marquait déjà un grand changement au niveau des chiffres. Puisque c'est déjà depuis l'année passée que les taxes qui ont été, comme on vient d'en parler juste maintenant, demandées comme participation aux collaborateurs de la commune sauf ceux des TPE et des SI comme vous l'avez relevé. Ce qui fait qu'ils sont déjà partie intégrante de ce que vous avez devant vous le budget 2016. En l'occurrence par rapport au budget 2016, il était encore assez compliqué de pouvoir chiffrer l'impact qu'aurait la réalisation du parking payant du Cardinal et ainsi que celui de Magnin. Les autres étant déjà payants. Ce qui fait qu'effectivement, on peut imaginer éventuellement, qu'il y ait un excès d'entrées sur ce budget 2016 par rapport aux parkings, liés à ces deux parkings-là. Mais c'est encore aléatoire de savoir l'impact que ça pourrait avoir. Effectivement, si vous passez sur l'avenue du Simplon vous remarquez qu'il y a des jours que deux ou trois voitures qui sont parkées sur le parking de la place de la Place d'Arme. En l'occurrence, c'est assez utopique de pouvoir mettre un chiffre. Voilà j'espère que j'ai répondu à votre question.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

Nous poursuivons avec la page 60

7 Environnement 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70.

8 Economie publique 71, 72.

Oui, Monsieur le Rapporteur de la commission de Gestion.



**Intervention de M. Sylvain Défago, Rapporteur de la commission de Gestion**

Merci. Permettez-moi de passer les salutations d'usage. La commission de Gestion propose un amendement sur le poste Subside à Monthey-Tourisme, donc 830.365.00. Moins 15'000 francs. Ces 15'000 francs représentent un pourcentage de 3,3 % sur les 460'000 francs qui sont alloués actuellement et que nous ne remettons pas en cause. Même si cela paraît un montant faible, nous devons faire preuve de rigueur. Je crois que tous les groupes l'ont rappelé lors de l'entrée en matière, les charges de fonctionnement ont tendance à augmenter, dès lors il faut être conséquent. Même si Monsieur Girard va probablement nous dire le contraire, nous pensons que ce montant doit être absorbé via le subside actuel et peut être absorbé par le subside actuel. De plus dans le cahier des charges remis, la charge de travail relative à Monthey-Tourisme sera toujours conséquente. Donc nous vous remercions de bien vouloir soutenir la proposition de la Cogest.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le rapporteur.

Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Girard.

**Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture et Tourisme**

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues.

Quel est l'enjeu de ces 15'000 francs ? L'enjeu est très clair ! Dynamiser le marché du mercredi, et comme je pourrai le développer dans la question de Monsieur Joseph-Marie Oberholzer, il y a aussi d'autres enjeux !

Comme disait aussi Monsieur Fracheboud en introduction, il faut que je vous convainque. 15'000 francs pourquoi ? C'est pour engager un Monsieur Marché ! Pourquoi un Monsieur Marché ?

Aujourd'hui, dans la procédure du marché, pour un exposant qui arrive à Monthey, il y a tout d'abord le mardi soir, il doit appeler quelqu'un du service Infrastructure Mobilité et Environnement (IME), ensuite il peut s'inscrire pendant la nuit, il peut avoir à faire à 1 voire 2 agents de police qui lui répondent pendant la nuit, ensuite le matin, il y a 2 personnes du service IME qui viennent pour le placement, ensuite pour le paiement, 2 personnes du service de police, plus encore pour l'animation, l'équipe de Monthey-Tourisme qui s'occupe pour l'animation des classes, et l'animation générale du marché.

Voyez ici un chaos ! Un vrai chaos ! Plus de dix personnes ! Imaginez un exposant du marché qui vient et qui appelle « J'aimerais avoir des informations sur le marché » Ce sont 10 personnes qui vont lui faire passer un message qui vous le pensez bien ne sera jamais le même, parce que 10 personnes qui ont le même message à la base, c'est dix messages différents, à la chaîne de communication. Donc l'objectif est clair. C'est vraiment décharger tous ces contacts avec les exposants pour avoir une seule personne, aussi donner un nouvel élan au marché ! On termine les travaux en ville, le but maintenant c'est vraiment qu'on puisse dynamiser ce marché. Derrière la dynamisation du marché, il y a bien sûr des intérêts de recettes autour du marché. Aujourd'hui on est autour de 17'000 francs. Le but c'est qu'on puisse aussi gentiment les augmenter, et je pense qu'à l'horizon 3-4 ans, on arrivera sans aucun doute à les doubler donc à absorber aussi le salaire de Monsieur Marché.



Et c'est dans ce sens qu'on a travaillé aussi dans le sens de la réponse à Monsieur Joseph-Marie Oberholzer la problématique a été exposée en janvier déjà dans les services, en mars par Monsieur Oberholzer. Et là on arrive avec une solution vraiment pour fédérer les gens autour de ce marché. Avoir quelqu'un de compétent pour ce domaine des marchés, chose qui n'est pas actuellement dans le service Monthey Tourisme. Quelqu'un qui connaît le milieu des exposants, quelqu'un qui a un contact avec les exposants et surtout quelqu'un qui puisse développer ce marché en allant chercher de nouveaux exposants et développer vraiment la vie de notre ville le mercredi comme ça a toujours été. Et comme ça baisse depuis des années, on veut vraiment donner cet élan. Finalement pour la charge de Monthey Tourisme c'est sûr qu'aujourd'hui, si vous comptez ce sont deux personnes plus trois personnes en formation, il y a une grosse charge de travail. Ouvert 6 jours par semaine, des manifestations comme la fête de la Musique, le marché de Noël qui arrive, il y a beaucoup d'heures et le Monthey Tourisme ne peut aujourd'hui pas assumer cette charge de travail en plus. Entre le téléphone du mardi soir, la présence pendant la nuit pour préparer aussi les emplacements jusqu'à la fin du marché. Pour nous c'est essentiel, si on veut le dynamiser, maintenant c'est clair que la balle est dans le camp du Conseil général. Est-ce qu'on veut donner ce nouvel élan au marché ou est-ce qu'on veut attendre 1 année ou encore des budgets complémentaires ? Ce n'est pas le but, mais la balle est dans votre camp, et j'espère vraiment, sincèrement, que cet élan autour du marché, cette dynamique qui a été initiée dans les services depuis deux séances de travail ait aussi une validation au Conseil municipal.

J'espère compter sur le soutien de toutes et tous et sinon après, il faudra juste assumer politiquement cette dynamique du marché plutôt sur le frein que sur l'accélérateur. Après c'est le jeu de la politique, et chacun a le droit d'avoir ses opinions. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

Oui Madame Desponds, vous souhaitez réagir.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Oui, je crois que l'idée n'était pas de loin pas de remettre en cause l'utilité de redynamiser le marché, mais vous l'avez dit vous-même Monsieur Girard, c'est le chaos ! Alors l'idée, c'est remettre de l'ordre et puis ensuite on verra !

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Desponds.

Bien, je vais mettre au vote la proposition d'amendement de la commission de Gestion puis ensuite celle de la Municipalité et celle qui récoltera le plus de voix sera retenue.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez la proposition de la commission de Gestion de ramener le compte 830.365.00 de 475'000 francs à 460'000 francs, je vous demande de vous lever !

Merci.



Mesdames et Messieurs, si vous soutenez la proposition de la Municipalité de laisser ce montant à 475'000 francs, je vous demande de vous lever !  
Merci.

Désolé, le résultat n'étant pas clair, nous sommes obligés de revoter !

Mesdames et Messieurs, si vous soutenez la proposition de la commission de Gestion d'amender ce poste 830.365.00 de 475'000 francs à 460'000 francs, je vous demande de vous lever. Et de bien rester debout, jusqu'à ce que je vous demande de vous asseoir !  
Merci. Vous pouvez vous asseoir.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez la proposition de la Municipalité de laisser ce poste 830.365.00 à 475'000 francs je vous demande de vous lever !  
Merci. Vous pouvez vous asseoir.  
Est-ce qu'il y a des abstentions ?

**La proposition de la commission de Gestion d'amender ce poste de 475'000 francs à 460'000 francs est acceptée par 23 voix. 18 voix pour la proposition de la Municipalité et 1 abstention.**

Nous poursuivons avec la page 73, 74, 75, 76, 77.

Oui. Monsieur Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Compte 882 Eclairage public Entretien de l'éclairage passage piétons, page 77 compte 882.315.14. Ce poste a-t-il été supprimé et transféré au compte 882.501.02 p.107 ? Remplacement luminaires à vapeur de mercure. C'est la première question !

Et la deuxième : Suite à la mise en place des zones 20 et 30 à l'heure, on peut constater que les personnes y compris les enfants traversent où bon leur semble. Il est difficile, à cette période de l'année, de les voir ou de prévenir l'intention de la personne, ceci même à vitesse réduite avec l'éclairage actuel.

Ma deuxième question : Serait-il possible d'éclairer certaines zones avec plus d'intensité lumineuse pour inciter les piétons à traverser à ces endroits. Les enfants utilisent plus particulièrement l'axe partant de l'avenue du Théâtre en direction du Vieux Collège et des Mabillon IV et V. A cela, il faut ajouter la traversée au Cotterg en direction de l'Ecole de Commerce-ECG et du pavillon scolaire des Genêts.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est à la Municipalité. Monsieur Tornare.

**Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable**

Merci pour votre question Monsieur Oberholzer.

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,



Concernant votre première question, il est effectivement question d'un budget global pour l'aménagement de l'éclairage public, qui fera l'objet d'une étude détaillée et pour lesquels les travaux sont en cours actuellement. Concernant votre remarque, je ne peux pas aujourd'hui, pour des aspects techniques vous dire si oui ou non les éléments que vous mentionnez seront pris en compte, mais je transmettrai volontiers au service vos remarques, pour qu'elles soient prises en compte ce d'autant plus que les systèmes techniques qui sont à disposition pour l'éclairage public permettent une modulation de l'éclairage, en fonction des besoins de sécurité notamment.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

Nous poursuivons avec le compte

9 Finance et Impôt p 78, 79, 80, 81, 82,

Nous avons terminé avec le compte de fonctionnement.

Nous prenons maintenant le compte des investissements.

0 Administration générale p 84

Monsieur le Rapporteur de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Sylvain Défago, Rapporteur de la commission de Gestion**

Merci. Page 84 Compte 090.503.00.Bâtiments Administratifs Réfection. La Cogest propose un amendement de moins 100'000 francs. Comme il a été mentionné, une large majorité de la Cogest comprend très bien que le Conseil municipal doit siéger dans une salle appropriée. Cependant nous invitons la Municipalité à revenir l'année prochaine ou avec un projet plus précis. Merci.

**Intervention M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci monsieur, le rapporteur. La Municipalité accepte cet amendement ? Est-ce qu'il y a des oppositions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Cet amendement est donc accepté.

Nous poursuivons avec la page 85.

1 Sécurité public p86

Oui Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Nous avons bien compris l'explication de Monsieur Coppey concernant l'article 42 bis pour les caméras de vidéosurveillance. Mais pour nous, tant qu'il n'y a pas d'article qui régit les caméras, nous ne sommes pas d'accord. Notre groupe demande donc la suppression du poste du compte 113.506.04 : caméras de vidéo



surveillance. Nous avons bien compris que cet investissement servait seulement à remplacer, dans le parking du Château-Vieux, des caméras et de faire des travaux conjointement avec ceux du bâtiment administratif, mais maintenant que nous savons qu'il n'y a pas de réglementation, nous ne sommes pas d'accord de continuer sur cette voie. La base légale, la loi sur l'information, la protection des données et l'archivage (LIPDA) obligent les collectivités publiques à avoir une législation, et cela fait déjà bien trop longtemps que nous n'en avons pas. Nous espérons donc que le Conseil général nous suivra dans cet amendement. Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. La parole est à la Municipalité.  
Oui Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui merci Monsieur le Président. Madame Franz. Effectivement, j'en ai parlé en introduction, donc je ne vais pas y revenir je crois qu'il faut être un peu pragmatique des fois dans la vie. C'est vrai qu'il y a un décalage entre cet homologation d'article 42 bis, qui j'espère interviendra cette année encore. Nous sommes vraiment dans le court terme. Je crois qu'il y a un besoin urgent effectivement de poser ces barrières notamment dans nos parkings souterrains. Il en va de la crédibilité de nos infrastructures.

Ce sont des lieux qui peuvent prêter, je dirai à un manque de sécurité, ou en tout cas de sensation de manque de sécurité. Je crois que tout le monde est d'accord au moins que dans ces lieux-là, il doit y avoir une sécurité. De surcroît, il y a effectivement des barrières qui doivent être posées. Vous avez pu remarquer qu'au Parking Cardinal, nous avons quelque peu temporisé la mise en service du paiement de ce parking. Pourquoi ? Parce que les caméras n'étaient encore pas posées. Et on s'est rendu compte notamment avec l'expérience du M-Central que si nous mettons en fonction des barrières de contrôle au niveau des accès parking sans caméras, il y a très rapidement des dégradations au niveau de ces barrières qui engendrent des coûts supplémentaires, donc je vous demande juste d'être pragmatique. On peut faire du juridisme pour faire du juridisme, vous allez me dire ça date de 2011, Effectivement il y a eu un couac ! Cela a été relancé notamment par un citoyen montheyan. Donc c'est sur les bons rails, je vous ai parlé de mes contacts de la semaine passée avec le Canton du Valais. S'il vous plait, laissez ce montant je crois qu'il en va de la suite de nos investissements et du bien-être de nos concitoyennes et concitoyens notamment dans ces parkings souterrains.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Oui Monsieur Sylvain Défago vous souhaitez réagir ?

**Intervention de M. Sylvain Défago, Rapporteur de la commission de Gestion**

Merci. Oui, Je me permets réagir par rapport à la commission de Gestion. Vu que cela a été discuté au sein de la commission de gestion et qu'une large majorité de la commission de gestion, malgré le fait effectivement qu'il n'y ait pas encore cet article 42 bis, était pour le maintien de cet investissement. Merci de ne pas soutenir cette proposition d'amendement.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci pour cette précision.

Nous allons soumettre cet amendement au vote, tout d'abord la proposition de Madame Franz, et ensuite la proposition de la Municipalité.

Mesdames et Messieurs, les Conseillers généraux si vous acceptez l'amendement de Madame Franz de réduire le compte 113.506.04 caméras de surveillance de 110'000 francs à 0 franc, je vous demande de vous lever !

Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous suivez la proposition de la Municipalité de laisser ce compte 113.506.04 caméras de surveillance à 110'000 francs, je vous demande de vous lever !

Merci, vous pouvez vous asseoir.

Abstention ? 2. Merci.

La proposition de Madame Franz, d'amender ce poste à 0 franc est refusée par 6 voix contre 33 voix pour la proposition de la Municipalité.

Nous poursuivons avec la page 87,

2 Enseignement et Formation page 88.

Oui, Monsieur Parvex.

**Intervention de M. Dominique Parvex (GP)**

Oui, page 88 au sujet des adoucisseurs d'eau. Investissement 281.503.04, 281.503.06 ,282.503.00 et puis plus loin pour les Tilleuls 574.503.16.

Quelques questions au sujet de ces installations. Vu que l'eau de la commune de Monthey est la même partout, pourquoi ces adoucisseurs sont-ils une nécessité pour la circulation secondaire du chauffage à distance et seulement une recommandation pour les autres systèmes de chauffage ?

Un deuxième point : Les commentaires concernant les Tilleuls mentionnent le CAD, les boilers, la réduction potentielle de consommation de lessive, comme il s'agit de circuits intérieurs différents, doit-on installer plusieurs adoucisseurs ?

D'autre part, avons-nous l'obligation de raccorder tous les bâtiments communaux ? Combien cela va-t-il finalement nous coûter ? Concernant le privé, vu l'obligation de se raccorder au chauffage à distance, les propriétaires privés ont-ils été préalablement informés de la totalité de leur investissement ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Parvex. La parole est à la Municipalité

Monsieur le Municipal Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments & Urbanisme**

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Parvex.

Pour essayer d'aller dans l'ordre. Alors, il y a une certaine nécessité, en tout cas pour les bâtiments communaux, afin de préserver déjà ne serait-ce que le réseau secondaire de ce côté-là.

Il s'avère probablement que ça n'a pas été prévu au départ, il s'avère qu'on a fait quelques installations et notamment celles du Home les Tilleuls avec lesquelles



nous avons rencontré quelques petits soucis, ce qui nous a permis de voir après quelques mois déjà l'état de la situation raison pour laquelle on a mis cela au budget pour d'autres bâtiments qui sont en plaine.

Quant à vous dire que toute la Ville de Monthey est desservie par la même eau. Non ! Ce n'est pas tout à fait juste.

Si je prends ne serait-ce que le quartier de la partie « Closillon », j'ai envie de dire « Sous Gare » elle est beaucoup plus calcaire, j'en ai fait moi-même l'amère expérience avec plusieurs appareils. Et on a fait contrôler ça par le Service des Eaux d'alors il y a à peu près 7-8 ans en arrière, c'était extrêmement calcaire, donc ce n'est pas tout à fait la même chose, je ne sais pas maintenant, si elle vient depuis Chindonne ou depuis Boeufferrant, je ne peux pas vous dire exactement, je pense que Monsieur Tornare pourrait le préciser un peu plus, mais je ne suis pas sûr que ce soit vraiment le problème à l'heure actuelle. Ah ! Les eaux sont chez mon collègue Gilles Cottet. Non je vous rassure, je ne voulais pas piéger Monsieur Tornare, ce n'était pas du tout le but. Voilà la raison pour laquelle on a décidé d'installer ça !

Sur la question technique qui avait été posée notamment par la commission de Gestion, quel appareil ou quel appareil ? On a essayé de rendre réponse. C'est clair que je ne suis pas le technicien spécialiste en la matière ! On suit également avec les gens avec lesquels on travaille pour trouver le bon ou choisir le bon élément. Maintenant c'est clair qu'on peut brancher ces adoucisseurs semblerait-il sur les réseaux des eaux sanitaires comme pour l'aspect de la protection, j'ai envie de dire de l'échangeur entre le secteur primaire. Je m'excuse si je n'utilise pas des termes techniques très justes. La partie qui vient de la SATOM et la partie qui passe après. C'est ce qui a été fait, notamment où j'habite, avec un adoucisseur et c'est vrai que l'on sent une sensible différence notamment pour ce qui est laverie mais même les autres appareils. Puis il y avait une autre question mais je ne me souviens plus.....

#### **Intervention de M. Dominique Parvex (GP)**

Par rapport à l'information...

#### **Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments & Urbanisme**

L'information ! C'est clair, que ce règlement a été mis en place il y a déjà quelques années, une information avait été faite en son temps, Le règlement se situe là, en général nous sommes en contact relativement permanent, et je n'ai pas plus tard que demain matin j'ai une séance avec la Satom où à chaque fois qu'ils passent dans un quartier il y a vraiment des informations avec deux spécialistes qui vont faire tous les calculs, qui présentent les chiffres réels et qui demandent ensuite de voir avec certains fournisseurs installateurs sanitaires comme on en a quelques-uns dans la ville de Monthey avec ou sans adoucisseurs, les conséquences, les coûts de telle manière que les informations soient le plus claires possible !

Maintenant, il est clair que les installateurs sanitaires parfois font des calculs pas tout à fait identiques entre eux, c'est-à-dire qu'en termes de taxe sur la puissance, il y a quelques différences. Mais si on fait trois offres, en général, on voit sensiblement rapidement lequel est à la rue, pour autant qu'il y en ait un qui soit à la rue. Pour le moment cela à l'air de bien fonctionner.

Est-ce que cela vous convient ?



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous poursuivons.  
Oui Madame Bezat.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Je m'excuse, c'est une question peut-être un peu naïve mais on se la posait quand même de savoir si plutôt que de mettre des tas d'adoucisateurs à l'entrée de chaque maison, ce n'était pas possible d'avoir une sorte de gros adoucisseur au départ ? Alors je ne sais pas si vous pouvez me répondre ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Bezat. Je repasse la parole à la Municipalité, Monsieur Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments & Urbanisme**

Oui Madame Bezat, c'est une très bonne question. Je dois vous dire très honnêtement, je ne me suis pas du tout posé cette question. Je me renseignerai quand même, mais je pense que c'est une question de raisonabilité. Je me renseignerai tout de même comme j'ai rendez-vous demain, je profiterai de faire le nécessaire et vous donnerai réponse par boîte mail si ça vous intéresse.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Moulin. Oui Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Je m'excuse, mais la toute première question de Monsieur Parvex était la plus importante. Pourquoi est-on obligé de mettre des adoucisseurs avec le système de chauffage à distance, plutôt que avec un autre système de chauffage où là on n'est pas obligé ?

Si on lit bien les commentaires du budget 2016, c'est bien écrit que c'est suite aux raccordements au chauffage à distance qu'il faut mettre un adoucisseur au Reposieux, qu'il faut mettre un adoucisseur à l'Europe je crois, qu'il faut mettre un adoucisseur aux Tilleuls. Ce n'est pas parce qu'il y a de l'eau calcaire plus ou moins calcaire selon le quartier. C'est bien à cause du chauffage à distance. Alors techniquement pour quelles raisons, a-t-on ce problème ?

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments & Urbanisme**

Je reprends la parole. Alors je ne sais pas si on s'est mal compris là-dessus. Que la chose soit claire. Il n'y a aucune base légale pour installer ça. Il n'y a aucune obligation de ce côté-là ! Non mais avant de bouger la tête, laissez-moi terminer Madame Desponds ! Simplement le fait lorsque l'on fait ces travaux, on découvre des choses, je l'ai dit, je crois l'avoir dit tout à l'heure qu'en faisant les travaux là-bas et ensuite après quelques mois quand on a eu un problème on a découvert certaines choses. Quand vous avez des boilers qui tourment à 40% de leur puissance simplement parce qu'il y a énormément de calcaire, il faut qu'on réagisse ! Mon rôle c'est également se protéger le patrimoine de cette commune. A partir de là peut-être que le Conseil général va trouver que l'option de poser des adoucisseurs est exagérée. Mais mon rôle, c'est quand même que ces bâtiments continuent de survivre sans avoir trop de frais récurrents et réguliers avec des



dégâts qui peuvent survenir, et cela bien après mon passage à cette Municipalité. Donc c'est vraiment dans ce sens-là, il n'y a absolument aucune obligation pour le faire. On a jugé opportun notamment pour ces grands consommateurs d'eau chaude qui génèrent beaucoup plus de calcaire et c'est surtout sur ces bâtiments qu'on voulait le faire.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal

Nous poursuivons avec la page 89,  
3 Culture Loisirs et Culte 90, 91, 92  
Oui Monsieur Pencherek.

**Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,  
Pour le compte 342.501.11 Aménagement des accès vestiaires de Verney. Avez-vous pensé à utiliser la Carte MyPlus?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Pencherek, je passe la parole à la Municipalité.

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse et intégration**

Monsieur le Président. Monsieur Pencherek, je ne comprends pas tout à fait votre question. Parce qu'au Verney, vous dites que la carte MyPlus ne rentrera pas en fonction. C'est un contrôle d'accès pour contrôler si les personnes qui utilisent le site sont bel et bien autorisées à l'utiliser c'est tout ! Il n'y a pas de lien avec la carte MyPlus, il n'y a pas de parking payant, il n'y a rien aux Verney ! Je ne comprends pas.

**Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

Alors moi, je vous propose de contacter les responsables de Myplus. Qui pourront vous expliquer qu'il y a dix pistes sur ces cartes. La commune est largement partenaire dans ce projet. Il n'y a donc aucun problème pour équiper ces cartes avec des pistes pour pouvoir ouvrir les vestiaires, allumer les lumières etc.

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse et Intégration**

Bon c'est un système qui est actuellement en place sur la Commune de Monthey, c'est le système je ne me rappelle plus le nom qu'il a. Salto sauf erreur ! Qui est en fonction à la crèche garderie qui est en fonction un petit peu partout dans les bâtiments communaux et qu'on essaie de développer sur l'ensemble du site. Au Reposieux, on a mis cette carte à puce aussi, c'est simplement pour que la gestion du service des Sports puisse gérer l'ensemble des personnes qui utilise les infrastructures. C'est-à-dire qu'on sait, qui a ouvert la porte, qui a fermé la porte en dernier et, si il y a des dégâts on sait vers qui se retourner !

Donc on n'a jamais eu un semblant de discussion avec Myplus, pour voir si leur carte permettait d'avoir ce système de gestion de l'ensemble des portes de sécurité sur l'ensemble de la commune.



**Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

Mais elle pourrait.

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration**

Peut-être bien, mais le système Salto existe depuis longtemps. On ne va pas supprimer le système Salto pour mettre un autre système. Aujourd'hui, je peux vous dire non ! On n'a pas pensé à la carte Myplus pour gérer, car on a le système de gestion des accès qui est de marque Salto.

**Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

Alors pour cet investissement est-ce que c'est possible de regarder votre copie et revenir l'année avec l'année prochaine peut-être avec un autre budget, et puis pourquoi pas profiter d'utiliser ces cartes qui existent et qui pourraient fonctionner ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Donc vous proposez un amendement du budget Monsieur Pencherek. ?

**Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

Tout à fait. Oui.

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration**

Je vous dirai tout simplement si l'amendement est accepté, on supprime l'ensemble des contrôles d'accès sur la commune de Monthey et on revoit l'ensemble du système sur tous les bâtiments.

On vient de finir d'aménager certains locaux, et là je pense que le montant qui vous serait demandé l'année prochaine serait légèrement plus conséquent. Donc aujourd'hui on pallie à certaines problématiques que l'on a au Verney pour l'accès aux vestiaires, il y a d'autres accès où on sécurise les portes. C'est simplement pour le contrôle des utilisateurs, c'est tout ! Donc on utilise le système actuel. Si vous voulez revoir l'ensemble du système sécurité d'accès au niveau de la Ville de Monthey, je pense qu'à ce moment-là ce n'est plus le dicastère Sport. C'est un autre dicastère qui doit s'en occuper, et à ce moment là, on remet les pendules à zéro et on recommence complètement le concept sécurité sur l'ensemble de la Ville. Je pense qu'il est illusoire aujourd'hui de modifier ce système.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Bien merci Monsieur le Municipal. Monsieur Pencherek vous maintenez votre proposition d'amendement ?

**Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

on.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Vous la retirez ? Ok

Bien, nous pouvons poursuivre. Page

92 93 94.



Page 90 ? On a déjà passé depuis un petit moment. Oui, on revient sur cette page 90. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Oui, je m'excuse d'avoir raté la page 90.

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs Notre question porte sur les comptes 308.503.04 et 308.503.05.

Salle de la Gare et petit Théâtre de la Vièze, raccordement au chauffage. Selon les commentaires de ces 2 comptes, nous avons bien compris que le système de chauffage de ces deux bâtiments devait être changé, mais raccorder des bâtiments extrêmement mal isolés au chauffage à distance, est-ce bien raisonnable? Ne devrait-on pas prévoir aussi l'isolation de ces bâtiments? Des calculs ont-ils été faits afin de connaître les coûts futurs du chauffage? L'investissement comprend-il déjà les adoucisseurs d'eau? Et finalement, vu l'investissement important pour ce raccordement, nous aimerions bien savoir quel est l'avenir de ces deux salles?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Je passe la parole à la Municipalité, Monsieur Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Bâtiments & Urbanisme**

Me revoilà ! Me revoilà ! Alors non les adoucisseurs ne sont pas prévus, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. On n'a pas le même genre de bâtiment. Oui, cela a un certain coût. Mais la commune doit montrer l'exemple vis-à-vis de sa population vu que ce règlement communal existe et lorsqu'il y a des changements de chaudière et là je pense plus particulièrement au petit Théâtre de la Vièze qui est vraiment dans une situation extrêmement délicate. Je ne vais pas dire dangereuse, car je n'aimerais pas que l'on s'affole avec ça, c'est pas du tout le cas, mais on est au bout du bout avec ce chauffage. Donc, il y a plusieurs autres chauffages à distance que l'on aurait pu faire par rapport à l'avancée de la SATOM, auxquels nous avons renoncé, parce que, justement la situation des chaudières était telle, qu'il n'y avait pas nécessité de le faire, et nous ne voulions pas faire des investissements dans ce sens-là ! Pour prendre certains exemples, c'est le bâtiment des Services Industriels dans un premier temps, il y en a plusieurs de ces bâtiments pour lesquels on a renoncé.

Non, il n'y aura pas dans ces deux cas de figure d'adoucisseur vu qu'il n'y a pas non plus d'habitation et on n'a pas la même problématique de consommation d'eau dans ce cas-là !

Quant à l'isolation, oui c'est dans un deuxième temps, vous avez constaté nous devons limer dans tous les budgets. On va le faire. C'est l'occasion entre guillemets qui fait le larron. Pour le petit Théâtre de la Vièze, ça va venir. Pour ici c'est juste derrière, donc on profite de le faire au fur et à mesure comme un tas de travaux qui sont organisés par les BU, notamment des contrôles EIBT ou des choses comme ça ! On essaie de le faire le plus logiquement possible. Chaque bâtiment a une sorte de fiche technique qui nous dit exactement en quelle année a été installé tel ou tel appareil, tel ou tel système. On essaie aussi de notre côté d'être économe. Alors oui, ça peut paraître élevé, mais c'est vrai que quand on prend les taxes de raccordement et ensuite les taxes qui viennent se rajouter, plus les



travaux de génie civil et d'installations sanitaires, cela représente des montants conséquents, et je répète une troisième fois non il n'y a pas d'adoucisseur !

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Nous en étions à la page 92, 93

4. Santé 94

Oui. Madame Blumenthal

**Intervention de Mme Blanka Blumenthal (GP)**

Monsieur le Président, Messieurs, les Conseillers, Mesdames, Messieurs.  
Notre question 441.503.02. Ces derniers travaux urgents et datant d'un crédit d'investissement de 2013, seront-ils rapidement terminés ? Et quand ce sous-sol pourrait-il être utilisé ? Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Blumenthal. Je passe la parole à la Municipalité, Monsieur Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments & Urbanisme**

Décidément, je reviens à la charge. Oui les travaux ont débuté. Vous allez dire enfin ! Mais il y a eu tellement de contraintes que ce soit en terme de sécurité, que ce soit d'arrangement avec l'Etat du Valais qui est propriétaire d'un bâtiment, il faut savoir que c'est un chauffage en l'occurrence qui est arrangé entre un bâtiment cantonal et communal avec la source, j'ai envie de dire du produit brut dans les locaux de la commune. En fin bref, c'était assez compliqué d'obtenir certaines choses. D'autre part, on a dû réduire un tout petit peu la voilure par rapport au budget initialement voté et les travaux devaient être terminés à fin mai. Les petits travaux vont se terminer à la fin de cette semaine. Il y a des vacances au niveau du bâtiment. Ils vont reprendre la semaine du 14 janvier pour se terminer à peu près à fin mai.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous poursuivons avec la page 95.

5 Prévoyance sociale 96  
6 Trafic 97-98

Oui Madame Bezat.

**Intervention de Mme Bezat (GP)**

Notre question concerne le compte 620.509.01 "Place Centrale, étude pour sa traversée».

Messieurs les Présidents, Messieurs les municipaux, chères et chers collègues,  
Après la décision du Tribunal fédéral, en septembre 2010, d'autoriser la commune de Münsingen dans le canton de Berne à instaurer le 30 km/h sur une route principale ,(c'était un axe de transit fréquenté quotidiennement par quelques 20'000 véhicules) , il est maintenant possible de demander une limitation de vitesse à 30 km/h sur une route cantonale.



Nous aimerions donc connaître quelles sont les démarches entreprises par la Commune de Monthey par rapport à la Place Centrale. Avez-vous déjà demandé au canton d'autoriser une réduction de vitesse ? D'autre part, le Vendredi dans son numéro du 4 décembre 2015 mentionne que le nouveau Chef du Service cantonal des routes serait plus favorable aux limitations de vitesses que son prédécesseur. C'est une nouvelle encourageante. Comptez-vous reprendre contact prochainement ? Enfin, on note dans les investissements de la Planification financière, sous "Trafic", au point 6.13 que vous prévoyez d'investir 35'000 francs en 2017 pour des études concernant la traversée de la Place. Que comptez-vous au juste étudier ? Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Bezat. La parole est à la Municipalité. Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Merci Madame Bezat, vous avez donné je crois, une partie de la réponse dans votre question. Effectivement le nouveau Chef du service Monsieur Pellissier a adopté un autre profil que ses prédécesseurs sur ce sujet-là. Vous savez que c'est quelqu'un qui vient à la base, de la mobilité, c'est dans ce domaine qu'il a fait ses études à l'EPFL. Nous nous sommes rendus à son service, il y a 3 mois à peu près, avec le Président, mes Chefs de service et tout son staff et nous avons pu, avec les voyers de l'arrondissement jouer cartes sur table et puis évoquer une vision à court terme, par rapport à cette possibilité de réduire la vitesse sur la traversée de la place Centrale. La jurisprudence à laquelle vous avez fait allusion, nous la connaissons depuis longtemps, il y a effectivement peu de commune, actuellement il y en a quelques-unes, en Suisse très orientale je crois, qui ont eu gain de cause, et je pense que nous n'aurons pas besoin d'aller actionner les tribunaux pour avoir peut-être une oreille plus attentive du Canton. Vous dire que les prochaines mesures que nous allons prendre, ça sera dès le rétablissement de toutes les voies de la petite ceinture, ce sont des mesures de trafic que nous allons faire, à des moments bien spécifiques, ça veut dire non pas pendant des vacances ou des ponts, mais à un moment où il y a un trafic lambda comme nous le vivons la majorité de l'année en fermant certaines artères, comme la rue des Alpes, la rue des Bourguignons certaines priorités pour voir où se situent les reports. La seule certitude qu'il y a c'est qu'en modérant respectivement, en supprimant le trafic sur cette place, il y aura un report. Je vous rappelle comme toujours que 16'000 voitures par jour passent sur cet axe, qui est encore aujourd'hui le seul axe principal.

Mais il y a d'autres articles que vous avez peut-être pu voir dans les plans directeurs, notamment aujourd'hui une traversée nord du côté de Pré-Loup par Air-Glacier qui est actuellement à l'enquête publique avec une possibilité de passer sous le site de Gessimo, sur lequel le Canton entre en matière. C'est aussi pour cela que nous nous sommes rendus à Sion, il y a quelques semaines. Ce sont des choses qui vont être intimement liées mais pour répondre à votre question, j'ai bon espoir en tout cas de cette entrée en matière et que les choses avancent enfin plus vite, que ces 30 dernières années.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

Nous poursuivons avec la page 99. Oui Monsieur Oberholzer.



**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le point 650.560.00. Gare CFF.- Participation abris à vélos. La Municipalité va participer avec les CFF à la mise en service de 50 places couvertes pour les vélos. La participation se monterait à 90'000 francs. En faisant un lien avec le postulat déposé en juin 2015 par la Gauche Plurielle qui avait pour objectif un vélo-station, nous posons la question à la Municipalité de savoir quel type d'abris seraient prévus à cet effet.

Point 561.501.00 page 99 Remplacement du Publicar.

Selon le Conseil général de décembre 2014 (aussi lors du CG 3.11.2014), le Municipal en charge du dossier avait indiqué que des contacts avaient été pris auprès du Service social, des compagnies de taxis, de Car postal pour peut-être trouver une solution de remplacement du bus Publicar avec un partenariat public-privé. Pourrait-on connaître aujourd'hui où nous en sommes avec ces démarches ? Avez-vous un projet qui viendrait remplacer le Publicar ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Oui, Monsieur Oberholzer. Pour votre première question concernant l'assainissement de la gare CFF, il s'agit d'un dossier qui est actuellement complètement distinct de l'assainissement des quais qui a déjà été évoqué dans la presse, puisque la gare de Monthey est une des dernières en Suisse romande qui n'a pas été mise aux normes concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'à la sécurité.

Vous connaissez tous la configuration de notre brave vieille gare de Monthey. Cet équipement est un préambule à une rénovation de cette gare. Vous avez déjà pu voir ces édicules structurels très design comme on les voit notamment à Martigny ou dans bien d'autres gares. Il y a simplement une clé de répartition, avec un financement communal, et puis une réalisation. Les CFF restent toujours les maîtres d'œuvres, et c'est eux qui en assurent également l'entretien et le nettoyage. Par contre si votre question concernait les vélos-stations ? Sous-entendu vélos électriques ? Non ! Alors ce sont des abris sécurisés simplement.

Pour la deuxième question sur les bus urbains. Oui, des contacts ont été pris. Il s'agit de faire le lien entre plusieurs services : pour la commune, c'est Monsieur Comte, responsable de la mobilité, et Monsieur Lanini, responsable pour le Service social. Aujourd'hui il y a une possibilité d'éditer des contremarques des participations, des coupons à faire valoir sur des trajets de taxis et ces titres de transport seraient octroyés à des personnes qui sont au bénéfice d'une rente, d'une rente complémentaire, en résumé les ayants-droit selon les listes usuelles. Aujourd'hui, il y a encore un travail de création de listes à faire entre ces services. Le coût pour la Municipalité serait assez symbolique, puisque ce sont quelques milliers de francs qui contenteraient ces gens. Nous tiendrons les engagements que nous avons évoqués, ici même, très probablement en début d'année prochaine.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Cottet.

Page 99.



Oui Madame Bezat.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Nous avons une question concernant le compte 650.509.01 Terminal Transport Combiné Etudes.

Notre groupe désirerait connaître l'état d'avancement de ce dossier. Pour mémoire, pour ceux qui étaient plus jeunes dans ce Conseil général, le 31 janvier 2011, notre Conseil général votait un crédit complémentaire de 1'040'000 francs pour la constitution de la société anonyme "Terminal de Monthey SA". Cette société était en effet en charge du projet déposé en août 2010 déjà, auprès de l'Office Fédéral des Transports (OFT). Malheureusement, fin 2011 nous apprenions que l'OFT ne subventionnerait pas la requête à la hauteur prévue, Berne n'accordant que 23.5 millions sur les 43 millions escomptés.

La commune de Monthey et Syngenta, partenaires du projet, avaient rapidement fait recours auprès du Tribunal administratif fédéral qui, fin 2013, leur avaient finalement donné raison, rejetant les arguments avancés par l'OFT.

Notre Président, Stéphane Coppey, interrogé par Radio Chablais, annonçait alors que le début des travaux était espéré pour 2016-2017. Nous sommes à l'aube de 2016, où en est-on ?

La presse a récemment et abondamment parlé du transport de chlore. L'enjeu est de taille puisque chaque année 25'000 tonnes de chlore transitent par le rail via Genève en direction de Bâle et du Valais, notamment à Viège et à Monthey.

Chaque jour, des dizaines de wagons-citernes contenant des produits hautement dangereux, et pas seulement du chlore transitent par la gare de Monthey, au cœur de quartiers densément peuplés, au voisinage d'écoles, de crèche, de garderie. Nous vous posons donc la question, où en est-on avec le dossier du Terminal rail-route ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Bezat. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Madame Bezat, je vais dire : Enfin ! Enfin, nous avons reçu, il y a 10 jours, une pré-décision de l'OFT. On avait encore jusqu'au 20 décembre je crois, pour se déterminer, nous avons demandé un report jusqu'au 15 janvier. Ensuite, la décision va enfin tomber. Je dis vraiment enfin, parce que je n'y croyais bientôt plus ! L'OFT nous demandait systématiquement des compléments d'études des pièces supplémentaires, mais cette fois-ci, je crois que nous tenons le bon bout et sachez sans vouloir dévoiler, puisque la décision doit tomber après le 15 janvier, je vais simplifier la chose, nous avons extrêmement bien fait de recourir, puisque entre deux en plus la loi a changé, nous bénéficions de beaucoup plus de fonds propres, non plutôt de montants à fonds perdus, soyons clairs avec les termes ! C'est donc un avantage pour la viabilité de ce projet. Un projet extrêmement important vous l'avez dit, parce qu'il y a toute la zone de la gare qui est concernée. Cela permettra de redynamiser vous savez qu'il y a ce projet des transports publics avec l'arrivée de l'AOMC, des TPC et tout s'enchaîne. Il y a de bonnes nouvelles qui arrivent, enfin on avance et, j'ose espérer – je regarde les gens de la presse – que d'ici fin janvier, je puisse faire une conférence de presse pour annoncer effectivement la décision de l'OFT, qui sera une étape extrêmement importante. Il y en a d'autres,



vous savez que nous avons encore certaines zones agricoles, nous sommes en train de chercher des compensations par rapport à ces zones agricoles que nous demande l'Etat à juste titre. Il y a encore quelques procédures à mettre au point mais enfin on pourra aller de l'avant et faire un réel plan financier avec une répartition des coûts entre les différents intervenants et cette décision est évidemment la bienvenue !

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Nous passons au compte

7 Environnement	p 100, 101, 102, 103.
8 Economie publique	104, 105,

Oui Madame Bezat.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Oui merci. Ma question porte sur la page 105, le compte 840.566.00. Revitalisation du centre-ville.

Selon le commentaire de ce compte, un projet d'importance pourrait être réalisé afin d'apporter un plus au centre-ville, et ce dans la continuité des aménagements routiers et urbains qui ont été entrepris. Le coût de la réalisation, génie civil compris, se monte à 136'000 milles francs. Pourrait-on en savoir un peu plus sur ce concept? Et sur quelle zone il va porter ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président. Madame Bezat

Effectivement, c'est un fonds qui doit permettre de venir en aide, de manière large, au développement de notre centre-ville et le projet d'améliorer la signalisation notamment de nos bâtiments communaux, de nos structures publiques communales. Il y a une étude dans ce sens qui est en cours de réalisation avec la possibilité de greffer des commerces principaux, le tout étant mis en œuvre en lien avec Artcom, afin de donner une autre image de notre centre-ville.

C'est un fonds que nous vous demandons d'alimenter une nouvelle fois durant l'année 2016, afin de permettre ce genre d'intervention, mais également d'autres interventions. Nous sommes toujours en discussion, notamment avec Artcom, pour essayer de redynamiser ce centre et de trouver des synergies, d'améliorer, de venir en aide d'une manière ou d'une autre, par quelques subventions, même si ce fonds a ses limites, pour améliorer cette étude de signalisation des bâtiments communaux. C'est un élément qui nous paraît judicieux en l'état actuel.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Nous en étions à la page 105, 106, 107.

9 Finances et impôts

108.



Nous avons terminé avec le compte des investissements.  
Nous prenons le tableau des investissements 109 à 115.  
Est-ce qu'il y a une question ? Ce n'est pas le cas !  
Nous prenons les commentaires page 117 à 159.

Pas de question. Nous avons donc terminé avec l'étude du budget 2016.  
Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ?  
Je déclare donc le débat clos. Nous passons maintenant au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous approuvez le budget 2016 et vous autorisez le Conseil municipal de contracter, le cas échéant, de nouveaux emprunts, je vous demande de vous lever. Merci.

Si vous refusez le budget, je vous demande de vous lever. Merci.  
Abstention ?

**Le budget 2016 est donc approuvé avec 38 voix pour, 3 voix contre, et aucune abstention.**

Nous passons maintenant au vote sur le coefficient d'impôt. Le Conseil municipal tout comme la commission de Gestion proposent le taux de 1,20. Je sou mets cette proposition au vote. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous refusez cette proposition je vous demande de vous lever.  
Si vous vous abstenez ? Ce n'est pas le cas.

**Le coefficient d'impôt est donc fixé à 1.20 à l'unanimité.**

Nous passons maintenant au vote sur le barème d'indexation. Le Conseil municipal et la commission de Gestion proposent de maintenir ce barème d'indexation à 160. Je vais donc soumettre ce barème au vote, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous refusez ce barème de 160, je vous demande de vous lever.  
Abstention ? Ce n'est pas le cas.

**Le coefficient d'impôt est donc fixé à 160 à l'unanimité.**

Nous passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour

### **3. Modification du règlement communal sur le financement de l'épuration et de l'évacuation des eaux**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Concernant ce point, vous avez reçu un message du Conseil municipal le 13 novembre, en même temps que la convocation de ce soir. Il était accompagné du Règlement communal relatif au financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux. Comme annoncé dans les communications du Bureau en début de séance, une Commission ad hoc a été créée par le Bureau du Conseil général pour rapporter sur ce point. Elle a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux ainsi qu'un document comparant les propositions du Conseil municipal et celles de la Commission ad hoc. Ce seront nos documents de référence. Nous



remercions tous les membres de cette commission pour leur travail. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail avec possibilité de proposer les amendements et enfin, au vote final sur l'ensemble du règlement. Madame, Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Oui, Monsieur Woeffray.

#### **Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers Municipaux, chères et chers collègues.

Le groupe DC a pris connaissance de la proposition de règlement concernant le financement de l'évacuation des eaux propres, du message du Conseil municipal y relatif ainsi que du rapport de la commission ad hoc. Commission que nous remercions pour le travail effectué.

La situation, comme évoquée dans le message du Conseil municipal est alarmante et les caisses du service des égouts sont à sec ! Ce service étant autofinancé, ce service étant déficitaire, les solutions ne sont pas légion. Eu égard au droit fédéral et au droit cantonal, la marge de manoeuvre de la commune est bien maigre. Et si rien n'est entrepris, un modèle peut nous être imposé. Cette méthode n'étant bien entendu pas la panacée, il nous incombe de choisir une variante. En ce sens, la version proposée par la commission ad hoc semble être une alternative crédible afin de remettre en bonne voie le service sans trop préteriter le porte-monnaie des montheyens. Si l'augmentation en % peut paraître très importante, en espèce, les montants articulés ne devraient pas péjorer trop durement nos contribuables. Le groupe DC entre en matière et, le moment du vote venu, dans sa large majorité, acceptera le règlement. Merci de votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe. Monsieur Défago.

#### **Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues.

Le Conseil municipal, en séance du 5 octobre 2015 constatait que le service autofinancé des égouts ne disposait plus de réserves suffisantes au bilan. Pour ces raisons, une modification du règlement communal relatif au financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux nous est présentée ce soir. Actuellement la contribution annuelle comporte deux composantes : Un abonnement annuel de 56 francs et une taxe de Frs 0.80 par m3 d'eau consommée. Le nouveau règlement propose la perception de la contribution annuelle sous forme de fourchette entre 72 et 88 francs hors taxe et la perception du coût du réseau sous forme d'une fourchette variant entre Frs 1.20 et Frs 1.50 par m3, hors taxe. Les montants sont fixés à 76 francs pour l'abonnement et à Frs 1.35 par m3 d'eau consommée. L'exécutif communal aura la compétence d'adapter les deux nouvelles contributions dans les limites des fourchettes ci-dessus et sur la base du résultat des comptes des années précédentes en proportion de la couverture des frais. Nous remercions la commission ad hoc pour son rapport détaillé. Nous nous rallierons majoritairement à ses conclusions. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière. Merci pour votre attention.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe Gauche Plurielle a étudié avec attention le message du Conseil municipal, le rapport de la Commission ad hoc ainsi que le règlement communal relatif au financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux.

Si notre groupe a bien compris les raisons pour lesquelles nous sommes amenés à revoir ce soir le financement, il a eu plus de difficulté par contre à se déterminer sur la valeur future des taxes. En effet, le message du Conseil municipal et le rapport de la commission ad hoc expliquent les raisons obligatoires, c'est-à-dire la réorganisation et l'autofinancement du Service, la notion de pollueur-utilisateur-payeur et l'introduction de cette taxe fédérale pour la création d'un fond qui permettra de financer l'élimination des micropolluants. Il ne donne par contre que très peu de paramètres financiers pour l'évaluation des 3 variantes.

Le règlement sur lequel nous devons nous prononcer ce soir, traite uniquement de l'aspect financier. Même si nous saisissons bien que cette forte augmentation de taxe est due principalement à des éléments indépendants de la volonté de la Commune, notre groupe aurait aimé recevoir des simulations, en fonction des variantes proposées, pour les 10 ou 20 années à venir.

Ainsi nous aurions vu l'évolution des finances du Service en fonction des tarifs appliqués, des investissements, de la valeur du réseau et autres critères possibles.

Certains de ces éléments sont considérés, par une partie de notre groupe, comme essentiels pour pouvoir se décider en prenant toutes leurs responsabilités.

C'est pour cette raison, qu'à ce stade, notre groupe n'a pas pu dégager un avis unanime et que nous avons laissé la liberté de vote. Il n'est pas exclu que, selon les informations que nous pourrions obtenir ce soir, certains membres du groupe soient prêts à revoir leur position. Et, selon l'issue, nous réservons la possibilité de demander une interruption de séance. Concernant le règlement proprement dit, notre groupe regrette que la commission ad hoc ait eu à consacrer une séance entière, afin de corriger le français et de rendre certains articles plus justes ou compréhensibles. Nous regrettons également, qu'une référence à un règlement communal tel que celui de la fourniture de l'eau, ne soit pas à jour.

Et, finalement, puisqu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, nous aimerions être certain qu'il est juste que, ce soir, nous soyons amenés à nous prononcer sur le règlement communal relatif au financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux alors que le règlement communal du 13 mai 2002 sur l'évacuation et l'épuration des eaux fait référence à un avenant à son article 1 alinéa 3 et non pas à un règlement. Je remercie déjà le Conseil municipal pour sa réponse.

Et si, nous pouvons aller de l'avant, nous demandons au Conseil municipal de corriger, par souci de clartés, le règlement communal du 13 mai 2002 sur l'évacuation et l'épuration des eaux pour les utilisateurs.

Le groupe Gauche Plurielle accepte l'entrée en matière et proposera 2 amendements.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur Raboud.



**Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

C'est avec une grande attention que notre groupe a pris connaissance des nouvelles données concernant le règlement communal relatif au financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux. Bien que regrettant cette nouvelle augmentation qui vient se greffer à toutes les autres augmentations que subissent chaque années les contribuables, et compte tenu des explications données, la majorité d'entre nous acceptera le nouveau règlement variante « Monthey » ainsi que les nouvelles tarifications qui l'accompagnent et qui nous sont soumises ce soir en plénum. Ces nouvelles charges, bien que peu inévitables, nous le comprenons bien ne doivent en rien effacer le fait que la Municipalité se doit de lutter contre les augmentations de prix, charges, taxes et impôts dans tous les secteurs et les domaines de compétences où elle est susceptible d'avoir une quelconque influence, toute minime qu'elle soit. Notre groupe tient à remercier le travail réalisé par la commission ad hoc qui s'est occupée de réaliser le rapport du Conseil général ce soir. Merci pour votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Monsieur le Président de la commission ad-hoc

**Intervention de M. David Puipe, Président de la commission ad hoc**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Municipaux, chers estimés collègues,

La commission s'est réunie à trois reprises pour étudier la proposition de modification du règlement relatif au financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux. Elle remercie Monsieur Fellay, Chef de service qui a répondu avec promptitude et professionnalisme à toutes les questions que la commission a pu se poser sur ladite proposition. La commission constate, que la variante « Minimum » de la proposition, entraînerait une augmentation de 62,5% du m<sup>3</sup> d'eau consommé à 1.30/m<sup>3</sup> pour un prix inchangé de l'abonnement annuel. La variante « Canton » entraînerait, quant à elle, une augmentation de 87,5% de l'abonnement annuel culminant à 105 francs et de 137,5 % du m<sup>3</sup> d'eau consommé à 1.90/m<sup>3</sup>. Pour la proposition Monthey, la solution présentée propose une augmentation de 35.7% de l'abonnement actuel à 76 francs et de 68,75% du m<sup>3</sup> d'eau consommé à 1.35.

Ayant pris connaissance des bases légales (principe de causalité, principe d'équivalence et principe de la couverture des frais), la commission constate que la variante la plus minimale entraîne malgré tout, une augmentation forte des taxes. La variante « Canton » postule quant à elle, des coûts de maintien du réseau et du remplacement du réseau très élevés. La variante « Monthey », dûment élaborée par le service concerné en prenant en compte tous les éléments en sa possession, permet le maintien de la valeur du réseau et de disposer de moyens suffisants pour réaliser cet objectif tout en contenant l'augmentation des charges pour les abonnés. Par conséquent et en se fondant sur les éléments mis à sa disposition, la commission vous invite, à l'unanimité des membres présents, à opter pour la variante « Monthey » en acceptant le règlement amendé de modifications mineures. La proposition de règlement reçue avec le message de la Municipalité a été transmise au Canton pour préavis. Cependant, la commission a remarqué que les références juridiques doivent être encore revues et corrigées si nécessaire. La commission laissera le Municipal en charge du dossier présenter le retour livré par



le Canton sur le dit préavis devant le plénum. Je vous remercie pour votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président de la commission ad hoc.

Je passe la parole à la Municipalité, Monsieur le Municipal Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Monsieur le Président, mes chers collègues, chers Conseillères et Conseillers généraux,

Vous l'avez dit Monsieur Raboud, il y a plus agréable pour une Municipalité, respectivement pour un Municipal que de venir parler d'introduction, d'adaptation ou d'augmentation de taxe. On évoque ce soir un règlement de 2006, Madame Franz, c'est celui qui est la référence qui a été voté ici même par le Conseil général et puis on évoque aussi des remarques qui ont été maintenant depuis deux ou trois exercices évoquées par la fiduciaire de la Commune Fidag concernant l'érosion de cette réserve de guerre, puisqu'on a pas le droit de faire de bénéfice selon le principe de la taxe du pollueur payeur. On parle d'épuration, c'est quelque chose qui n'est pas visible, il y a des sujets plus préoccupants, plus intéressants, mais quand même c'est notre confort à tous donc si on vient ce soir, avec cette proposition d'adaptation du règlement, c'est aussi par responsabilité purement politique, on est là pour parler des 10, 20 prochaines années comme je vous l'ai dit mais peut-être même plus loin comme, vous avez vu que ces infrastructures sont âgées de 50, 60 ans voire 100 ans pour certains collecteurs que l'on met à jour actuellement et c'est pour nos successeurs, nos enfants et pour la ville de demain aussi que nous prenons des décisions ce soir. Monsieur Patrick Fellay qui va venir tout de suite vous évoquer la partie un peu plus technique va vous mettre en lumière les 3 sujets qui font l'augmentation et l'adaptation de ces taxes.

La première, c'est tout simplement, ça été dit dans vos entrées en matière, c'est la base légale, depuis le 1er janvier 2016, la Confédération nous contraint de prélever 9 francs par habitant pour le traitement des micros-polluant. Le premier sujet a un impact d'à peu près 180'000 francs.

Le deuxième sujet, c'est l'adaptation comptable, les imputations comptables et la nouvelle analytique, puisque nous avons, vous le savez nous avons regroupé les services techniques ensemble et aujourd'hui, on se facture des prestations même si ça ne change rien au total et au budget communal, mais aujourd'hui ces charges doivent apparaître clairement et être transparentes dans la gestion du service et ça a un impact d'environ 50'000 francs. Et puis le dernier point, c'est clairement la redéfinition de notre politique d'investissement, et nous souhaitons distinguer le maintien de la valeur que nous voulons inclure dans le fonctionnement ordinaire et puis l'amélioration du réseau que nous souhaitons inclure dans les dépenses d'investissement et là l'impact est d'environ 575'000 francs.

Vous dire encore que nous avons été invités comme ça été dit par la commission ad hoc, le 11 novembre dernier, Patrick Fellay et moi-même. Je remercie cette commission pour son travail, pour son approche aussi, il fallait quand même pas mal d'abnégation pour saisir tout ces scénarios, la technique, la complexité de ce domaine qui n'est franchement pas glamour comme on l'a dit tout à l'heure.



Pour terminer sachez également que le Conseil municipal s'est déterminé à l'unanimité, en faveur de la variante qui est proposée ce soir, et c'est aussi une responsabilité politique, et je suis persuadé, que vous-même au niveau législatif, vous allez assumer cette responsabilité politique, après les explications qui vous seront données par Monsieur Patrick Fellay que j'invite, pour la partie plus technique. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur, le Municipal.

Monsieur le Chef de service vous avez la parole.

**Intervention de M. Patrick Fellay, Chef de service du dicastère IME**

Voilà. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux.

Ce soir, la Municipalité m'a donné la charge d'illustrer le message que vous avez reçu et pour mettre en lumière certaines interrogations que vous avez peut-être dans ce message qui est uniquement écrit.

Tout d'abord, je vais vous éclaircir une ou deux notions sur lesquelles nous nous sommes basés pour calculer cette taxe. Le premier plan que je vais vous montrer est illustratif, c'est le plan de l'affectation des zones qui est en fait la base de toute la planification de l'infrastructure de la ville, que soit routes, épuration, eaux potables ou autres.

Le deuxième plan dont je vais vous parler, c'est la planification pour l'épuration. Cette planification est réalisée par ce qu'on appelle le Plan Général d'Évacuation des Eaux qui est appelé (PGE), que nous avons élaboré en 2006, suite à un budget qui avait été accepté par le Conseil Général. Ce plan général de l'évacuation des eaux fixe deux choses. Il propose des mesures qui servent d'une part à équiper les zones à bâtir et d'autre part à mettre en séparatif le réseau. Que veut dire mettre en séparatif ? Ça veut dire construire un réseau qui sépare l'évacuation des eaux claires et des eaux usées, afin de ne pas surcharger la station d'épuration en eaux claires. Ne pas surcharger, je dirai techniquement et financièrement aussi.

Le deuxième type de mesure que propose le PGE, ce sont les mesures que l'on appelle de maintien de la valeur. Aujourd'hui nous avons un réseau de collecteurs d'environ 100km. 100 km ça s'entretient, Monsieur Cottet le disait avant, on a des collecteurs qui datent d'environ 80 ans aujourd'hui, ça veut dire que c'est un réseau que l'on doit renouveler régulièrement. En dehors de l'entretien normal, nous devons entretenir ce réseau de façon à maintenir la pérennité des installations. C'est extrêmement important : ce maintien de la valeur (pour lequel vous ne voyez pas les chiffres) je vous expliquerai exactement les chiffres que l'on voit ici. De ce plan général de l'évacuation des eaux a été élaboré un catalogue de mesures.

Vous avez ici en rouge la liste des mesures d'ordre de priorité 1 et, si on va voir au plus près cet ordre de priorité 1, on a environ 4 millions 700'000 francs d'investissements pour maintenir la valeur d'installation et pour équiper le réseau. Priorité 1 c'était à l'époque, c'était l'ordre de grandeur « horizon 5 ans ».

On a une deuxième liste « horizon 20 ans » où les chiffres, le montant total des investissements à consentir, sont de 16 millions.

14 millions ici, ce qui veut dire un total de 20 millions, entre la priorité 1 et la priorité 2, qu'il faudrait réaliser durant les 20 ans depuis 2006.



Aujourd'hui, à ce stade en 2015, on a réalisé environ 7 millions sur cet ensemble-là. Quand on parle ici de planification d'avenir, on a un catalogue de mesures qui a été fait en 2006s et qu'on réalise chaque année en fonction des investissements qui nous sont consentis.

Pour la petite histoire, depuis l'année passée, on rédige ce plan général de l'évacuation des eaux. Pourquoi ? D'une part les techniques pour maintenir la valeur des installations ont changé. On peut faire des révisions de collecteur sans fouille, et deuxièmement parce que les bases légales ont notamment évolué dans la protection des eaux.

Ici, je vous montre un résultat, vous ne voyez pas les chiffres, mais ce n'est pas grave. Un résultat des investissements qui ont été faits aujourd'hui. C'est un indicateur, c'est le siège de la protection de l'environnement qui publie chaque année une évaluation de la part d'eaux claires permanentes par temps sec au niveau des steps. C'est un indicateur qui est important sur la qualité du réseau.

Vous voyez ici, cette ligne rouge, c'est 30% des eaux claires permanentes dans le réseau d'eaux usées, qu'il ne faudrait pas dépasser. Cette limite a été fixée par la CIPEL qui est la Commission Internationale de la Protection des Eaux du Léman qui fixe cette limite à 30%. La commune de Monthey est ici aujourd'hui à 35 %. Ce qui veut dire que, nous avons un réseau qui est de très bonne qualité. Les autres c'est toutes les communes valaisannes que vous voyez ici.

Monsieur Cottet m'a coupé un peu l'herbe sous les pieds. Il a déjà présenté ce qui va changer, pourquoi on doit changer ? D'une part, ce sont les bases légales. Il a parlé du montant de la taxe qui est fixé par l'Ordonnance Fédérale sur la Protection des Eaux. 9 francs par habitant environ 20'000 milles habitants à Monthey, c'est environ 180'000 francs d'augmentation.

J'ai reporté ici sur le budget que vous avez voté ce soir, vous avez le budget 2015 ici, le budget 2016. Cette augmentation est ici ! On passera donc de 950'000 francs en 2015, à 1 million 130'000 milles francs en 2016. Vous constatez qu'avec cette augmentation, on a un déficit de 353'500 francs.

Deuxième chose qui change, c'est la mise à jour de la comptabilité pourquoi ? Parce que depuis 2006, le service a été professionnalisé, on a mis en valeur un certain nombre de choses, notamment par rapport à l'auscultation du réseau, au contrôle du réseau, au contact avec les privés, qui ont engendré un certain nombre de modification des ressources. Et ces ressources doivent être imputées dans les charges au niveau de la comptabilité. On a des loyers, de l'entretien, des bâtiments, on a du matériel, l'entretien informatique également. Choses qui étaient auparavant englobées dans l'administration générale. Nous avons intégré également des frais administratifs. Vous savez que l'administration générale fait des prestations pour le Service des égouts notamment pour la gestion du contentieux.

Si on se reporte dans le même tableau qu'avant, j'ai surligné ici, en bleu, l'ensemble des comptes qui ont été modifiés entre les budgets 2015-2016. Certains ont été modifiés, d'autres ont été créés. Enfin, on parle de maintien de la valeur, on a une valeur du réseau ici, de 70 millions pour les 100 km de collecteur. C'est la valeur que l'on doit assumer aujourd'hui.

Si on admet une durée de vie, pour un collecteur, de 80 ans, on voit qu'il faudrait, pour maintenir la durée de vie du réseau, 875'000 francs par année.

La station d'épuration a également une valeur pour une Step de 25'000 équivalents, on admet qu'elle a une valeur de 20 millions, elle a un peu plus aujourd'hui, elle est liée avec la station d'épuration de Cimo. Mais la valeur pour la Commune c'est 20



millions. On admet une durée de vie des installations de 33 ans, il y a pas mal d'électromécanique où en fait la durée de vie est sensiblement plus basse que les collecteurs. On a ici un entretien qu'il faudrait compter chaque année à 605'000 francs. Maintenant si je reporte sur les budgets, l'ensemble de ces données, je vous propose les 3 choses qui vous ont été proposées par le Conseil Municipal :

Tout d'abord la variante « Monthey minimum » où on retrouve en bleu les comptes qui ont été créés. On retrouve 1million 130'000 francs. Dans cette variante budget 2016, donc « Monthey minimum », la seule chose que l'on fait c'est d'augmenter la taxe pour effacer ce déficit. Par contre vous constatez qu'au niveau maintien de la valeur il ne se passe rien, ce qui veut dire qu'on ne maintient pas la pérennité des installations.

Il y a une « variante Canton » qui a été élaborée en collaboration avec le canton : on se donne les moyens de maintenir la valeur du réseau. Vous avez ici, 250'000 francs, 420'000 francs, plus 25'000 francs. On a une valeur pour la Step de 650'000 francs que je vous ai donnée avant. On a aussi, ici, cette valeur de 840'000 francs que j'ai appelé PGE. C'est le montant qu'il faudrait inscrire dans le fonctionnement ordinaire, pour pouvoir équiper les zones à bâtir et installer et améliorer le réseau séparatif.

Et enfin « la Variante Monthey » qui est proposée par le Conseil municipal, qui reprend l'ensemble des données du canton par contre, elle est modifiée à 2 niveaux : tout, d'abord au niveau de la station d'épuration, vous voyez que le canton proposait 610'000 francs. Ce qui est proposé par la Municipalité c'est 250'000 francs. Nous nous sommes basés sur tous les investissements que nous avons faits à la Step depuis 1999. On a changé et modifié le béton, changé l'installation-électro mécanique. On arrive à un budget de 250'000 francs par année, en moyenne depuis 1999.

Et ici, vous voyez que nous avons supprimé la ligne des investissements liés aux PGE. Pourquoi ? Parce que nous nous sommes dit que ces investissements ne doivent pas être mis dans les fonctionnements ordinaires, mais dans les investissements, pour se garder une certaine souplesse, parce que certaines années nous avons beaucoup, d'autres années moins, vous savez qu'avec la Petite Ceinture nous avons énormément d'investissements et ça permet de garder une certain souplesse notamment pour la gestion de la comptabilité.

Si nous reprenons ces 3 variantes vous avez la variante « Monthey minimum » où vous arrivez à un abonnement de 56 francs par année et un coût d'épuration à Frs 1.10 par année. Monsieur Puipe l'a rappelé avant, aujourd'hui, nous sommes à 56 francs par année pour l'abonnement et le coût d'épuration à Frs 0.80 centimes par m3. Vous avez la « variante Canton ». On aurait un abonnement à 105 francs par année et un coût d'épuration à Frs 1.90 par m3. Et enfin, la variante proposée par la Municipalité, on aurait un abonnement à 76 francs par année et un coût d'épuration à Frs 1.35 par m3. C'est la proposition qui est faite dans le cadre de la fourchette du règlement. Si on compare l'ensemble de ces propositions pour Monthey, vous avez aussi actuellement pour un ménage de 4 personnes dans une villa, ce ménage paiera 240 francs, dans la situation actuelle. Si on prend le budget « variante Monthey minimum », on fait que d'effacer le déficit, on arrivera à 311.30 francs pour ce même ménage. Pour la « variante Monthey », on arrive à 386 francs et pour la « variante Canton », on arrive à 546 francs.



Une personne seule dans la situation actuelle paierait 104 francs pour le projet qui est proposé aujourd'hui, et 158 francs dans le projet « variante Canton ».

Si on compare à d'autres communes, alors attention avec ce tableau-là, j'ai repris uniquement les valeurs de taxation des communes, mais on ne sait pas ce qui est financé exactement. Je reprends l'exemple d'Aigle, qui peut-être ne finance pas l'entier de son service avec ce montant-là. Par contre Bagnes, pour les avoir contactés, eux financent l'ensemble du service, plus les investissements que nous nous sortirions du fonctionnement ordinaire. Donc, ils ont une taxe effectivement beaucoup plus haute. On voit que pour la « variante Monthey » nous sommes dans la moyenne supérieure des communes qui pourraient être comparables. Voilà, je ne vous rappelle pas, Monsieur Puipe l'a rappelé avant, ce qui vous est proposé dans le règlement notamment, ces trois articles sur la contribution annuelle aux frais de réseau sur le coût de l'épuration et l'adaptation que le Conseil municipal serait habilité à faire, dans le cadre du budget, qui sera soumis à votre approbation. Voilà, en résumé, ce que je voulais vous dire.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de service. Je vous propose de passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.

Nous passons donc maintenant à la discussion de détail sur ce règlement, puis ensuite au vote. Comme des amendements ont été déposés par la commission ad hoc et aussi annoncés par un groupe politique, nous allons prendre ce règlement article par article. La procédure suivante sera appliquée, nous voterons d'abord sur la proposition émanant du Conseil général pour la confronter ensuite à celle de la Municipalité et celle ayant récolté le plus de voix sera retenue.

Si nous nous retrouvons avec plusieurs propositions émanant du Conseil général, elles devront être éliminées par vote successif avant d'être confronté à la proposition du Conseil municipal. Je vous propose de prendre le règlement, où nous avons le texte de la Municipalité et les propositions de la commission ad hoc. J'ouvre la discussion de détail. Oui Mme Desponds.

#### **Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Oui. Mesdames Messieurs, Chers collègues,

Il ne s'agit pas d'un amendement, c'est plutôt une requête. On a donné quelque chose qui devrait apparaître à l'écran.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Oui, on peut l'afficher.

#### **Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Cela concerne le préambule. Notre commissaire a essayé de faire procéder à ces corrections dans le cadre de la commission. Comme vous pouvez constater, il y a beaucoup d'imprécisions et d'erreurs dans le préambule s'agissant des références aux diverses lois. On demande que si le règlement était adopté ce soir, ce soit revu et toiletté avant d'être envoyé au Conseil d'Etat.

Et, si ça ne devait pas passer en première lecture, nous proposons que le projet qui sera soumis à la deuxième commission soit un peu plus propre que celui qui a été transmis la première fois.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci pour votre remarque, la Municipalité va regarder tout ça, pour que ça soit effectivement toiletté et propre avant d'être envoyé au Conseil d'Etat.

Je vous propose de prendre ce règlement article par article.

Article 1. alinéa 2 il y a une petite modification d'orthographe qui ne devrait pas poser problème pour la Municipalité.

Article 2 inchangé

Article 3 alinéa 1. Il y a proposition de la Gauche Plurielle. Je passe la parole à Madame Desponds, on peut l'afficher.

**Intervention de Madame Sandrine Desponds (GP)**

Il ne s'agit pas d'un amendement de fond. Il s'agit d'une reformulation. L'alinéa 1 n'est pas très clair. La formulation que l'on fait figurer en vert correspond à ce que l'alinéa 2 veut dire ? Si c'est le cas ? Cela nous paraît un petit peu plus clair ça nous fait référence précisément au règlement sur les eaux. Est-ce que c'est ça, que veut dire cet alinéa ? On est pas sûr d'avoir bien compris le sens de l'alinéa 1 de la proposition du Conseil municipal. Est-ce que vous voulez que je vous le lise ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Oui volontiers.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

L'idée est de dire :

La contribution et le coût d'épuration sont perçus, selon les mêmes conditions et échéances que celles prescrites par le règlement concernant la fourniture d'eau du 8 novembre 2010 (ce qu'on peut enlever) ; les deux contributions figurent sous deux rubriques distinctes, dans une seule et même facture établie par les Services techniques.

C'est bon ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci pour votre proposition, je passe la parole à la Municipalité par rapport à cet amendement.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Sous réserve de la vérification de cette date, c'est ce qu'on voulait dire. Nous sommes d'accord avec ça.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Madame Desponds, vous maintenez votre amendement ?

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Oui !

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Ce n'est pas un amendement !



**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Non ce n'est pas un amendement, c'est une reformulation.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

La Municipalité, vous acceptez cette reformulation ?

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Oui.

**Intervention de M. Stéphane Coppey Président de la Municipalité**

Monsieur le Président, si vous permettez ? Je pense qu'il n'est pas judicieux de mettre la date, ensuite, de préciser que c'est sur la même facture ? C'est le cas maintenant !

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

C'est ce qui est mis dans la proposition du Conseil municipal. C'est mis que ça arrive sur une même facture sous deux rubriques différentes. Et que ça vient du Service technique. C'est bien ça ?

**Intervention de M. Stéphane Coppey Président de la Municipalité**

Sous réserve de la suppression de la date.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Oui, oui ! Pour nous supprimer la date, ce n'est pas un souci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Donc la proposition est de maintenir le texte tel qu'il est inscrit en vert en supprimant la date, si je résume ? C'est juste ? Est ce qu'il y a des oppositions avec ceci dans la salle ? Non.

La Municipalité accepte. Nous partons avec ce texte vert en supprimant « du 8 novembre 2010 ». Merci.

Nous étions à l'article 3 alinéa 2. : des petites corrections de forme. Est-ce ça pose souci pour la Municipalité ? Ce n'est pas le cas !

Article 4 : également des modifications de forme.

Article 5 : également des modifications de forme. Alinéa 1 Alinéa 2. Ça ne pose pas de souci pour la Municipalité.

Article 6 alinéa 1 Nouvelle proposition de la Commission ad hoc. Je passe la parole à la Municipalité sur ce point. Vous acceptez ?

**Intervention de M. Gilles Cottet Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Oui, on accepte, on valide !

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Alinéa 2

Alinéa 3 : modification de forme. Accepté !



Article 7 :                   alinéa 1 modification de forme également.  
                                  alinéa 2 nouvelle rédaction de la commission ad hoc. Position  
                                  de la Municipalité ? Accepté !

Est-ce qu'on pourrait revenir au document au niveau du beamer ? Ça serait plus simple.

Article 7	Alinéa 1 Modification de forme	Alinéa 2 également.
Article 8	Modification de forme. Accepté !	
Article 9	Modification de forme. Egalement !	
Article 10	Alinéa 1 et alinéa 2, modifications de forme.	
Article 11	Modification de forme. Egalement.	
Article 12	Inchangé !	
Article 13	Inchangé !	

Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole dans la salle ? Oui Madame Desponds.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Oui, il a été soulevé dans l'entrée en matière, que le règlement communal du 13 mai 2002 sur l'évacuation et l'épuration des eaux fait référence à un avenant tarifaire et non pas à un règlement.

Si nous maintenons ce règlement-là, il faudrait procéder à la modification à l'occasion dans le règlement de 2002 de l'article 1 alinéa 3, et dire que la question tarifaire est réglée dans le règlement. C'est simplement pour les utilisateurs qu'ils sachent où aller chercher la question du tarif.

Ou alors on transforme tout ce règlement en un avenant, mais ça paraît très compliqué !

**Intervention de M. Gilles Cottet Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Est-ce qu'il serait plus simple de changer le titre de celui-là, du moment qu'il est dans le moule ?

**Intervention de Madame Sandrine Desponds (GP)**

Cela nous évitera de toucher l'autre règlement !

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Je vous propose une chose. Il faut savoir qu'il y a eu de nombreuses discussions entre le Service, le Municipal en charge de ce Service et le Canton. Le Canton a accepté le principe de ces modifications, il nous a déjà rendu attentif qu'il fallait peut-être revoir avec ces différentes sortes de règlement sur la tarification ou avenant.

Pour l'instant, je vous propose de ne pas modifier cette situation parce que il faut voir à quoi fait référence le premier document pour être sur qu'il y ait une unité entre les deux, même si là effectivement il y a un petit couac ! Mais par contre le



jour où on cette tarification devrait perdurer pour un moment lorsqu'on reverra, on soit bien attentif à cette unité pour que le consommateur puisse comprendre au mieux la portée de ce texte.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Je clos donc la discussion de détail pour passer au vote de ce règlement communal relatif au financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux tel que défini ce soir. Je vous rappelle que l'acceptation finale se fait en principe en deux lectures. Les modifications sont acceptées définitivement en première lecture si elles obtiennent la majorité des 2/3 présents.

Nous sommes 43 Conseillers présents. La majorité des 2/3 s'élève donc à 29.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous acceptez le règlement communal relatif au financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux, tel que amendé ce soir, je vous demande de vous lever.

Merci. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

**Le résultat du vote est le suivant 42 pour, 0 contre, 1 abstention. Ce règlement est donc ratifié en première lecture à la majorité des 2/3 des Conseillers présents.**

Je vous propose de faire une pause de 10 minutes. A tout à l'heure !

Je vous demande de reprendre place gentiment s'il vous plait ! Nous poursuivons avec le point

**4. Informations sur la situation de la caisse de pensions du personnel communal**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Conformément à ce qu'elle s'était engagée, lors de la ratification des statuts par le Conseil général le 23 septembre 2013, la Municipalité nous tient régulièrement informé de la situation de la caisse de pension du personnel communal. Les dernières informations nous avaient été données lors de notre séance du Conseil général du 3 novembre 2014. Je passe la parole à la Municipalité, Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur, le Président. Mesdames, Messieurs.

Je ne vais bien évidemment pas refaire l'historique, nous en avons suffisamment parlé durant les derniers mois et durant ces 2 dernières années, mais une petite analyse de l'évolution de la situation au 31 décembre 2014. Juste pour rappel, fin 2013 pour avoir un point de comparaison, vous vous souvenez que le but est d'atteindre en 2051 une couverture de 80%. Pour ce faire, il manquait au 31 décembre 2013, un montant de 22 millions 769'000 francs. Une année plus tard au 31 décembre 2014, c'est un montant de 21 millions 620'000 francs, qu'il manque, donc une progression au niveau de la fortune de la caisse.

Cela s'explique par le rendement de nos placements, sachez et cela avait été dit, qu'en 2013, le rendement moyen était de 7,1 %. En 2014, il a été de 5,1% donc 2 points de moins qu'en 2013, mais néanmoins supérieur à la ligne directrice qu'on s'était fixée. Vous vous souvenez que le but à atteindre en 2051 d'une couverture à 80%, nécessitait un rendement moyen de 3,85% donc les deux années 2013-2014, nous avons bénéficié d'un rendement supérieur aux projections.



Vous avez devant vous le bilan technique de ces deux années. Avec également la situation au 1er janvier 2012 avec le point de référence à 52,3 %. Vous voyez qu'en 3 ans, nous avons augmenté quasiment 10%, la couverture en passant à 62 % de couverture. L'année passée, j'étais venu en vous spécifiant que la couverture au 31 décembre 2013 était de 59,9 % et nous avons passé une année plus tard à 62%. Donc le rythme de croisière est tenu.

Si on passe au slide suivant, vous avez un résumé avec ce fameux objectif de 2051 d'une couverture de 80%. Les petits bâtonnets en violet correspondent à la couverture avec les anciennes références, c'est-à-dire le taux technique à 4,5 % et surtout l'espérance de vie des tables de 2000 au lieu de 2010. A partir de maintenant, je pense qu'on doit faire fi de ces tables et se fixer sur les deux autres bâtonnets de couleur jaune et orange-rouge. C'est-à-dire les montants projetés en rouge et les taux de couverture effectifs que l'on enregistre à la fin de chaque année 2011-2012-2013 et 2014. Et vous voyez que systématiquement nous sommes dans le trend et il y a l'augmentation souhaitée.

En d'autres termes, c'est un petit peu le message que j'aurais pu vous transmettre au début de l'année 2015. Tout va bien, nous sommes dans le bon trend.

Malheureusement, et c'est peut-être ma conclusion, vous savez que cette année 2015, pour l'ensemble des caisses de pension, n'a pas été excellente au niveau des rendements. C'est également le cas pour la caisse de pension de la Commune de Monthey, puisque nous avons été longtemps en dessous d'un taux de rendement de 0. Durant l'été, on a passé légèrement en dessus. Mais nous savons d'ores et déjà que nous sommes à 1 % de rendement mais, qu'on ne dépassera en tout cas pas cette barre. Je reviendrai devant vous évidemment, en début ou milieu de l'année prochaine, pour vous signifier quelle a été la situation en 2015.

Sachez d'ores et déjà, que nous avons convoqué à nouveau le comité qui s'est déjà penché, durant les six premiers mois de l'année 2013, sur le dossier de la caisse de pension pour anticiper cette fois une éventuelle modification, une intervention que l'on devrait avoir sur notre caisse de pension.

Je vous rappelle que lorsque le comité a été mis en place au mois de janvier 2013, nous avons un délai de 5 à 6 mois pour rendre réponse à l'autorité de surveillance puisque le date line était le 30 juin 2013 dans un premier temps et nous avons dû travailler dans l'urgence, toutes les modifications apportées étaient de bonnes modifications. On le voit encore aujourd'hui, il ne faut pas paniquer, nous avons le temps, ce n'est pas d'année en année que nous allons prendre des modifications mais nous devons être attentif à la situation. Le comité de la caisse de pension a donné un mandat à une société neutre pour estimer le rendement espéré de notre Caisse de pension qui fait référence au rendement de l'ensemble des caisses et nous nous rendons compte que le but que nous nous étions fixés d'une moyenne de 3,5 % de rendement, sera difficile à tenir durant ces prochaines années. Ce groupe de travail va analyser la situation et le cas échéant va prendre des mesures durant les prochains mois, les prochaines années. A nouveau cette fois-ci, il n'y a pas d'urgence, si nous estimons qu'il est nécessaire d'apporter une quelconque modification à la situation.

En résumé, la situation au 31 décembre 2014 est plus que satisfaisante par contre des signes avant-coureur 2014-2015 : 2014 nous faisait penser qu'il fallait prendre des mesures. La situation en 2015, nous oblige à nous mettre autour de la table et à analyser consciencieusement et avec calme, et dans le temps, je dirais l'évolution de notre caisse et le cas échéant prendre de nouvelles mesures si cela s'avérait



nécessaire. Je crois avoir résumé la situation et je suis à disposition pour des questions complémentaires.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président, la parole est au Conseil général pour d'éventuelles questions. Oui Monsieur Aviolat.

**Intervention de Monsieur Alexandre Aviolat (EPM)**

Chers Collègues, bonsoir ! Monsieur le Président, je vous remercie pour l'exposé quant à l'évolution de la Caisse de pension. Comme chaque année, je suis relativement satisfait de l'évolution, même si je ne partageais pas le point de vue de la primauté des prestations.

Qu'en est-il par rapport à votre table ronde future ? Quelles sont les questions desquelles vous allez peut-être débattre en ce qui concerne notamment les décisions qui ont été prises au début 2015 par notre Banque Nationale, avec une réintroduction des taux négatifs qui aura aussi des conséquences sur le résultat futur au 31 décembre 2015. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur. Aviolat, Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Alors, évidemment, c'est de tenir compte de tous ces éléments. Le taux technique aussi, vous savez que nous avons passé du taux technique de 4,5 % à 3 %. On se rend compte aujourd'hui, que les directives données par les autorités ou les associations qui donnent la ligne directrice de ces prochaines années tablent très prochainement plutôt sur un taux technique à 2,75 %. Nous ne sommes pas trop loin, mais à moyen terme, sur un taux de 2,25 %. Sachez qu'à titre d'exemple, la ville de Zurich a décidé de prendre comme référence un taux de 1,75 %. Vous voyez que là, c'est un autre extrême, mais on se rend compte qu'avec notre 3 % nous avons pris une grande mesure de passer de 4,5 % à 3 % mais que peut être prochainement nous devons revoir. Ce sont tous des éléments qu'on doit prendre en compte pour anticiper cette fois-ci des éventuelles mesures qui pourraient être prises par rapport à cette caisse de pension et effectivement l'évolution des taux est un élément à prendre en compte.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. D'autres questions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au point

**5. Développement du postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la facilitation et le renforcement de l'accès aux transports publics et aux commerces du centre-ville**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Pour rappel, ce postulat avait été déposé en séance du 21 septembre 2015. Nous allons procéder de la manière suivante. Monsieur Oberholzer va développer son postulat, la discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci, comme le prévoit notre règlement, seul le signataire aura encore le droit de prendre la parole.



Monsieur le Conseiller général Oberholzer, je vous cède la parole pour défendre votre postulat.

**Intervention de Monsieur Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Facilitation et renforcement de l'accès aux transports publics et aux commerces du centre-ville à tous les montheyens.

En préambule, je désire faire une petite introduction avant de développer mon postulat. « Je me suis permis de vivre une semaine de mobilité douce en ville de Monthey. Mon programme hebdomadaire s'est déroulé de la façon suivante : marche à pied, bus urbain, tram, train, excepté le vélo car je n'en possède pas. J'ai constaté tout d'abord qu'un certain nombre de montheyens se mettent volontiers à la marche mais j'ai tiré un bilan très mitigé de l'utilisation du bus urbain. C'est pourquoi, j'invite le Conseil Municipal ainsi que mes collègues du Conseil Général à utiliser dorénavant ce transport public pour montrer aux concitoyennes et concitoyens que ce moyen est indispensable à notre collectivité. Depuis 6 mois, l'efficacité des transports publics montheyens s'est fortement améliorée par rapport à l'ancien système. En effet, dans la très grande majorité des cas, les bus sont dorénavant à l'heure, et à cela s'ajoutent la visibilité des arrêts de bus, et la lisibilité des horaires. Cependant, pour certains usagers comme les jeunes, les familles, les personnes âgées à revenus modestes notamment, le coût des déplacements se situe au-dessus de leurs moyens. En plus du souhait de promotion du nouveau réseau de bus à Monthey, les postulants aspirent à revitaliser le centre-ville en permettant à tous les habitants d'y accéder plus facilement grâce à des titres de transport à la hauteur de leurs moyens. Une ville en transformation se doit de fournir des offres adaptées. Il est vrai, Monthey a vécu des années de changements en tout genre : M-Central, petite ceinture, chauffage à distance qui ont perturbé la sérénité de sa population. C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder à des actions en tout genre pour inciter le Montheyen à utiliser le bus urbain. Le groupe Gauche Plurielle demande aujourd'hui à la Municipalité d'étudier les propositions suivantes :

Promotion du réseau : mise en circulation de billets à 1 franc, valable pour une période donnée, seulement afin de promouvoir le nouveau réseau. Gratuité ponctuelle des transports lors d'événements ciblés (par exemple marchés d'automne, marchés du mercredi, fête de la musique, nocturnes, etc.). Offrir des billets de bus aux nouveaux habitants en guise de bienvenue.

Amélioration de l'offre et ceci en combinant avec les autres transports, Car Postal, Réseau Mobilis : mettre en place des cartes multi courses pour les étudiants/AVS/AI/- Carnet de 10 tickets au prix de 20 francs au lieu de 30 francs à tous les voyageurs du réseau.

Accès facilité aux transports publics : création d'une carte famille, subventionnement d'un abonnement mensuel "Junior" (16-25ans) et "Senior" dès 65 ans à hauteur de 25 %.

Quels sont les avantages de l'accessibilité facilitée au bus urbain ?



Rendre moins onéreux le titre de transport grâce à des offres de subventions pour renforcer l'accessibilité de tous aux transports publics et au bus urbain en particulier, et limiter, dans la mesure du possible, le recours systématique à la voiture pour les déplacements locaux.

En conclusion, la mise en place d'offres supplémentaires a pour objectif d'accroître l'utilisation des transports publics en élargissant le champ des bénéficiaires actuels. Toutes ces mesures permettront d'améliorer la fréquentation des transports publics et de fidéliser les usagers. Nous pouvons constater que la fréquentation du bus urbain est faible en journée hormis aux heures de pointe (matin-midi-soir). Se pose donc la question par conséquent du type de véhicules utilisés et pourquoi pas intégrer un bus électrique pour combler cette lacune dans les transports publics un minibus électrique reliant la gare CFF et le centre-ville en boucle par un parcours à définir tous les ¼ d'heure pendant l'ouverture des commerces. Bien entendu, une communication intensive : site internet de la ville, Monthey Tourisme, affichage, lettre d'information, voire un tout ménage lié avec les TPC. Une collaboration avec Artcom serait envisagée pour sensibiliser les utilisateurs des transports en commun aux nouvelles offres proposées. Le groupe Gauche Plurielle demande à la Municipalité d'étudier les points proposés ci-dessus avec une étude détaillée des coûts qu'ils engendreraient. Ils souhaitent que la Municipalité donne une réponse dans les meilleurs délais afin de bénéficier de l'effet nouveau réseau des TP et permettre à un maximum d'habitants de Monthey de pouvoir utiliser notre système de bus. Merci de votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux j'ouvre la discussion générale. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas du côté de la Municipalité.

Oui Monsieur Sylvain Défago pour le Conseil général.

#### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
Effectivement, je peux totalement souscrire au postulat, mais on est bien d'accord qu'on parle pour l'instant d'une étude. Concernant l'acceptation de ce soir, il y a beaucoup d'éléments mentionnés, qui peuvent avoir une grande incidence financière sur le budget que nous avons voté ce soir. On attend aussi l'étude et après c'est bien clair, on se prononcera effectivement sur les mesures à choisir.

#### **Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Bien entendu Monsieur Défago, nous partons de ce principe.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Une autre demande de parole dans la salle. Oui, Monsieur Christian Fracheboud.



**Intervention de M. Christian Fracheboud (PLR)**

Messieurs les Présidents, chers collègues,  
J'ai bien entendu la demande de postulat, je suis un fervent utilisateur des transports publics. Cependant, si je me souviens bien lors de l'introduction du bus urbain, il y a eu une étude très fouillée, quant aux lignes, quant à la fréquentation et ainsi de suite. J'interpelle ici le Municipal en charge : qu'est ce que cette étude de ligne peut nous amener en plus ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Fracheboud. Une autre demande de parole dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Oui évidemment, au moment du lancement de la première ligne du bus urbain, il y a 3 ans, il y avait eu des études, c'était un projet conjoint avec Collombey si vous vous souvenez. Ces études de marché ont aussi été remises à niveau pour l'introduction de la deuxième ligne, que vous avez votée ici même, il y a une année, presque jour pour jour. Je peux vous dire que les chiffres de fréquentation ont marqués, on ne va pas dire une explosion, mais presque ! Et ce depuis le rétablissement de l'Avenue du Théâtre au début des vacances d'été de cette année. Ce qui serait intéressant dans la réponse à ce postulat c'est peut-être de vous faire un état des lieux de la multiplicité des systèmes et des réseaux qui existent ne serait - ce que dans le Chablais auquel nous adhérons par le biais de subventions de participations et, actuellement, il y a un plan de mobilité pour les employés de l'hôpital du Chablais, pour ceux qui travailleront dans le futur à Rennaz et ce sont des travaux très complexes auxquels nous participons dans les commissions avec le Président, notamment à Aigle. Pour faire correspondre un trolley bus à Noville pour les employés qui vont travailler dans le futur hôpital, il y aura un impact sur l'heure de départ à Champéry. Vous vous imaginez bien que c'est un maillage extrêmement dense, mais je pense que la réponse, entre autre, de ce postulat, c'est de vous montrer aujourd'hui les nombreux réseaux auxquels nous adhérons déjà et qui sont alors, je vous l'accorde Monsieur Fracheboud, pas forcément tous, il y a des doublons sur certaines lignes, il y a des lignes extrêmement peu fréquentées comme celle qui relie Bex à Monthey, où il y a une desserte régulière, pour laquelle nous participons financièrement et, avec toutes ces métamorphoses ça sera l'occasion de tenir compte de la réorganisation des horaires qui sont entrés en vigueur hier et de revoir tous les horaires concernant le futur l'hôpital du Chablais.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Je clos ici les débats pour passer au vote.  
Est-ce qu'il y a des oppositions à ce postulat ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. **Le postulat de Monsieur Oberholzer est donc accepté à l'unanimité.**  
Nous poursuivons avec le point



**6. Réponse à la question de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur les marchés à Monthey**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

C'est une question qui avait été posée lors de la séance du Conseil général du 16 mars 2015. Le Conseil municipal nous avait demandé un délai supplémentaire pour pouvoir répondre à cette question.

La parole est à la Municipalité. Monsieur Girard.

**Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture et Tourisme**

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,  
Pour répondre à la question de Monsieur Joseph-Marie Oberholzer du 16 mars 2015. Tout d'abord une petite introduction sur : Le « demècre à Montà » qui est une institution montheyenne à part entière. Vieux de plus de 650 ans, il anime le centre-ville au rythme hebdomadaire. Chaque printemps, et durant toute la belle période, il se déplaçait sur la Place Centrale, redonnant à l'époque la vie aux terrasses environnantes et dynamisant le commerce en amont et en aval de la Place Centrale.

Depuis le début des travaux au centre-ville, thermoréseau et réaménagement du centre-ville, la Place Centrale devait rester ouverte à la circulation afin de pouvoir assurer le transit des poids-lourds. Le marché s'en est senti ainsi asphyxié entre les platanes et la Place de l'Hôtel de Ville. Très sensible à cette thématique et anticipant la fin des travaux 2016, un groupe de travail s'est rencontré pour la première fois le 24 février, pour présenter ses conclusions à la Municipalité. En séances du 21 septembre et du 14 décembre, celle-ci a validé un principe suivant : l'engagement d'un « Monsieur Marché », dont on va reparler, chargé à terme de l'organisation du marché. Nous allons en reparler tout à l'heure. Rappel de l'organisation : il y a aujourd'hui 3 services : tout d'abord le service IME qui se charge de la réception des inscriptions téléphoniques, de la répartition des emplacements, de l'accueil des exposants et de la distribution des places ainsi que de la livraison du matériel qui est justement stocké aux Travaux publics.

D'autre part, nous avons la Sécurité publique, qui supplée IME, la nuit durant les appels « hors horaire » qui assure également de location des stands, l'encaissement des patentes, et également la fermeture des routes et accès, quand il y a fermeture des routes ou encore des parkings.

Et finalement Monthey Tourisme qui se charge de l'animation, de l'accueil des classes ainsi que de l'animation du cabanon.

Concernant le développement futur avant de répondre aux quatre questions.

Il y a eu deux séances avec le groupe de travail, également des séances avec Artcom, le Président d'Artcom et le représentant des cafetiers-restaurateurs, Monsieur Bteich. Toutes les discussions ont abouti sur les mêmes constats : tout d'abord, le souhait d'engager une personne extérieure, qui serait responsable de l'organisation du marché. C'est vraiment une démarche qui a été soutenue par l'ensemble des partenaires. Ensuite le souhait de retrouver le marché sur la Place Centrale et de libérer ainsi les places de parking sur la Place de l'Hôtel de Ville, tout particulièrement pendant la période estivale, et également le souhait, de maintenir les places libres en hiver, de trouver une autre variante sur la place Tübingen ou en descendant le tout.



Ce sont bien sûr des souhaits qui vont sans doute se développer et qui seront aussi bien sûr dépendants de la personne pour qui le budget a été refusé, mais dont on esquissera peut-être quelques réponses.

Pour répondre aux quatre questions de Monsieur Joseph-Marie Oberholzer :

L'emplacement du marché actuel est-il toujours adapté ?

La partie sous les Platanes, l'est : l'endroit s'y prête bien, il est ombragé idéal pour les exposants de nourriture. Convivial, il y a un lieu de rencontre qui est très apprécié dans le petit chalet. La partie du marché occupant le parking de la Place de l'Hôtel de Ville doit par contre être déplacée dès la fin des travaux en 2016. Ce n'est pas un lieu très chaleureux, et la fermeture du parking n'est pas justifiée vu le nombre d'exposants et par rapport à Artcom, cela suscite quelques soucis. L'utilisation de la Place Centrale permettra donc de libérer des places de parc.

Ne faudrait-il pas trouver des synergies en direction du M-Central ?

Les exposants, visiteurs et Artcom ont le même souhait, celui de conserver le marché sous les Platanes et la Place Centrale, avec prolongation possible sur la Place Tübingen et/ou rue du Bourg aux Favre. C'est aussi des discussions qui sont encore en cours.

N'y aurait-il pas la possibilité de créer un marché de proximité le dimanche une fois par mois sur la Place de Tübingen ou dans un lieu à définir ?

Nous ne pensons pas qu'un marché dominical dynamiserait réellement la ville, puisque la grande majorité des commerces, bars et restaurants sont fermés ce jour-là. Difficile d'envisager un marché convivial et animé sans commerce alentour ouvert, car un marché doit également servir à attirer des clients dans les autres commerces de la ville. De plus, Monthey Tourisme organise déjà des manifestations le dimanche, avec les brunchs depuis 2014, un dimanche par mois.

Quel type de partenariat faut-il mettre en place entre la Ville, Monthey Tourisme et les commerçants montheyens ?

La Ville, le service Police et les Travaux Publics ainsi que Monthey Tourisme collaborent activement et se rencontrent régulièrement pour tous les projets. Un dialogue entre Monthey Tourisme et Artcom est également dense, la Directrice de Monthey Tourisme fait partie intégrante du comité d'Artcom et, au sein du comité de Monthey Tourisme, Monsieur Cédric Giovanola représente les artisans et commerçants. Il y a donc des échanges denses avec beaucoup d'attentes et de discussions réciproques, qui fonctionnent très bien. Finalement, Artcom a fait part du besoin de libérer dès que possible, les places de parc de l'Hôtel de Ville, et c'est un souhait que nous partageons. Une réflexion est en cours pour envisager la possibilité de revenir sur la Place centrale. C'est dans ce sens là, que nous allons aller d'ici le mois d'avril, concernant la Place centrale. Pour terminer, ces réponses ont été passablement liées à l'engagement d'un Monsieur Marché, notamment d'une part pour dynamiser aussi en termes d'exposants. Bien sûr, on prend note de votre choix et de votre décision par rapport aux subsides alloués à Monthey Tourisme. On va essayer de trouver des solutions. Par contre, la commission de Gestion a bien souligné qu'il y avait des heures supplémentaires au sein de Monthey Tourisme. Je vois mal assumer dix heures de travail de plus par semaine, sans surcharger le service qui a déjà des heures supplémentaires. Mais sachez que nous allons faire notre possible pour réduire d'autres charges sur d'autres



manifestations, soit trouver une autre solution pour essayer de dynamiser le marché. J'espère en tout cas que le message du Conseil général n'était pas dans le but de faire « péter le marché » mais, on ira tous dans le sens d'avancer et je suis sûr et certain qu'on trouvera une solution. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Oui, vous demandez l'ouverture de la discussion générale. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Ce n'est pas le cas ! Oui, Monsieur Oberholzer, je vous passe la parole.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Merci. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie la Municipalité et particulièrement Monsieur Fabien Girard d'avoir répondu à ma question et, je vais vous donner mon ressenti par rapport à cet objet. Malgré le refus du Conseil général à cette augmentation de 15'000 francs, il va falloir faire avec Monsieur Girard. A la question numéro 1, l'emplacement est adapté à notre ville, ça c'est vrai ! L'amener sur la Place Centrale, c'est encore plus vrai ! Par contre la synergie en direction du M-Central, c'est pour ma part une nécessité : une simple ouverture en direction de la gare CFF, c'est un objectif réaliste ! N'oublions pas que le Conseil général a décidé de prolonger jusqu'à la hauteur du temple protestant, le projet de la mobilité douce. Je trouve un peu léger de rester « enfermé » sur le lieu actuel du marché. La ville a changé, Mesdames et Messieurs, il faut en tenir compte ! Concernant le marché du dimanche, je le concède, le dimanche, jour du Seigneur, Monthey est une ville morte ! Donc, nous devons admettre qu'à part les brunchs, qui sont des événements riches en relations humaines, je ne peux en aucun cas aller contre les intentions du Seigneur. Artcom et Monthey Tourisme désirent poursuivre à l'ancienne avec le parking de la place en échange, mais sans rien donner en contrepartie. Voyons, voyons, pour faire bouger Monthey, il faut avoir une vision dans le temps ! Je relate ici les excellents rapports avec les personnes travaillant à Monthey Tourisme, ainsi qu'avec les commerçants de la place que je côtoie, j'aime ma ville, son marché, ses bistrotts, mais je suis un brin déçu de la réponse apportée à ma question. J'ose espérer à l'avenir un changement radical de la part des responsables du tourisme Monthey-san et de ses commerçants. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer.  
Nous poursuivons avec l'ordre du jour le point

**7. Réponse à la question de M. Nicolas Défago portant sur la participation de la commune à Holdiqaz SA**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Question qui a été posée lors de la séance du Conseil général du 21 septembre 2015. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président. Effectivement Monsieur Défago en cette date du 21 septembre 2015, vous aviez posé une question quant à l'implication de la commune



de Monthey dans la société Holdigaz SA. Implication à la fois au niveau de l'actionnariat, et l'implication de ma personne, en tant que membre du Conseil d'administration. Pour être clair et avec des chiffres, sachez que le capital d'actions de Holdigaz SA est composé de 2 millions 500'000 actions nominatives de 10 francs chacune, et que la commune de Monthey possède une partie non négligeable de ces actions, à hauteur de 5.35 % soit 109'863 actions, donc si on prend la valeur nominative de 10 francs, nous sommes à 1 million 100'000 francs arrondi d'actions. Sachez que ces actions ont un rendement fort intéressant, puisque en 2014, le rendement brut par action était de 3.50 francs, soit pour la commune de Monthey un montant de 384'520 francs. En 2015, le rendement a été de 4.50 francs l'action, soit un rendement effectif de 494'383 francs. Donc près d'un demi million que nous avons reçu, que nous venons de recevoir à titre de dividendes sur ces actions. Donc vous voyez quand même que ça vaut la peine de préserver ces actions !

Mon implication dans le Conseil d'administration, je dirais une chose toute simple, il vaut toujours mieux être à l'intérieur qu'à l'extérieur, donc c'est un plus indéniable, que la Commune de Monthey soit présente dans la plupart des sociétés importantes, je dirai avec un intérêt public. On le voit dans d'autres structures, on s'est battu pour avoir un membre dans le Conseil d'administration à la SATOM. Il y a d'autres sociétés dans lesquelles nous sommes présents que ce soit SEIC Teledis, que ce soit les TPC, ce sont toutes des structures où il est important que le Conseil municipal soit impliqué, donc je pense que c'est judicieux, et qu'il ne faut surtout pas remettre en cause cette situation en précisant et je crois que vous le savez, vous le voyez dans le cadre du budget, que systématiquement tous les membres du Conseil municipal, lorsqu'ils sont membres d'un Conseil, les honoraires d'administrateurs sont reversés à la Commune, donc en plus, c'est un petit montant qui vient en supplément, mais ce n'est pas l'élément essentiel, mais, c'est d'être intégré dans le Conseil d'administration pour faire partie des décisions qui peuvent avoir des conséquences pour notre collectivité montheyenne. Voilà ! J'espère avoir répondu à votre question Monsieur Défago et je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Monsieur Défago vous souhaitez prendre la parole ?

#### **Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Merci Monsieur le Président pour ces chiffres forts intéressants. Je pense qu'ils intéressaient tous mes collègues du Conseil général. Bien évidemment, j'ai un petit message que je passerai, c'est que la Municipalité préserve bien sûr les intérêts de la commune avant les intérêts financiers que nous pouvons avoir avec ces remises sur notre participation à l'actionnariat d'Holdigaz.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Nous poursuivons avec le point 8 de l'ordre du jour



**8. Réponse à la question de M. David Puipe portant sur l'utilisation du radar**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Question qui avait été posée lors de notre dernière séance du Conseil général du 21 septembre 2015. La parole est à la Municipalité. Monsieur Rouiller.

**Intervention de M. Guy Rouiller Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Oui Monsieur le Président. Si vous le permettez je vais rester ici. Je ne vais pas me déplacer, afin de ne pas déranger mes collègues. En réponse à la question de Monsieur Puipe.

Le radar de la police municipale de Monthey est en fonction depuis le 1er février 2015 sur son territoire d'intervention, soit les communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz. Cinq agents ont suivi la formation d'opérateur radar et sont à même de l'utiliser de manière indépendante, de jour comme de nuit et les week-ends également. Son utilisation reste celle qui a été mise en avant pour en faire l'acquisition, à savoir la priorité à la prévention sur la répression. En conséquence, le radar est utilisé en moyenne une fois par semaine, en priorité aux abords des écoles, dans les zones à 30 km/h, ainsi que dans les zones où des citoyens des communes ont écrit pour se plaindre de hautes vitesses ressenties. Dans ce cas de figure, la pose préalable de la borne de comptage permet de cibler les heures et les rues où des abus sont commis. La méthode de travail privilégiée est celle des contrôles avec un poste d'interception par les agents, ce qui permet une discussion avec le conducteur et une sensibilisation de celui-ci. Les agents ne se cachent pas et sont aisément visibles des conducteurs, ceci toujours dans la vision « prévention ». Le groupe technique de la police cantonale valaisanne est informé mensuellement des contrôles planifiés et poursuit ses contrôles habituels sur l'ensemble de notre secteur, en collaboration avec nos agents.

A ce jour, les chiffres pour la commune de Monthey sont les suivants : 33 jours de contrôles planifiés pour 72 contrôles au total (72 lieux), un total de 47h25 de contrôle effectif et 2'735 véhicules contrôlés. 20 de ces contrôles étaient à proximité directe des écoles et donc en semaine. Un de ces contrôles était un samedi, aucun contrôle le dimanche. La tranche horaire de ces contrôles : entre 06h15 et minuit. Sur les 2'735 véhicules contrôlés, 259 étaient en infraction, soit le 9.47 %. Ces infractions ont abouti sur 242 amendes d'ordre pour des dépassements jusqu'à 15 km/h net, 13 mesures administratives pour des dépassements entre 16 à 24 km/h net et, 3 dénonciations au ministère public pour des dépassements supérieurs à 25 km/h.

L'utilisation du radar est conforme aux arguments évoqués lorsqu'il a été défendu. Par ailleurs, il est fréquent que des citoyens viennent au contact des agents du radar pour les remercier de leur travail aussi paradoxal que cela puisse paraître. Si vous voulez des informations complémentaires, sachez que la gendarmerie continue de faire des contrôles de vitesse avec leur propre radar et leurs propres effectifs. C'est pour cela que bien souvent des citoyens montheysans se sont fait prendre en infraction par d'autres personnes que la police municipale.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

Oui Monsieur Puipe, vous souhaitez réagir.



**Intervention de M. David Puipe (PLR)**

Monsieur Rouiller, je vous remercie pour votre réponse. Je suis heureux de voir que les citoyens vont au contact du radar et je remercie notre corps de police. J'aurais aimé avoir un peu plus de précisions quant aux rodéos nocturnes. Est-ce qu'il y a des contrôles qui s'effectuent de nuit et si oui de quelles manières et quelles en sont les conséquences et les ressortis ?

**Intervention de M. Guy Rouiller Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Monsieur Puipe, vous pouvez bien vous imaginer que les rodéos nocturnes ne sont jamais sur invitation de la Police. Nous sommes conscients qu'il y en a de ces rodéos le problème est qu'il faut se trouver à ce moment-là en train d'effectuer le contrôle.

En principe les gens qui organisent ces rodéos sont bien préparés, avec des collaborateurs munis de natel et des observateurs pour les prévenir. Ce qui ne nous empêche pas d'en avoir quand même choppé un ou deux.

Maintenant pour ce qui est de l'utilisation du radar la nuit vous saviez que normalement l'appareil que nous avons acheté ne fonctionnait en principe pas la nuit. Cependant avec l'éclairage que nous avons maintenant en ville il est suffisant pour intercepter ces personnes là. Ce qui fait que ça se pratique quand même mais comme il a été dit dans le rapport, c'est essentiellement à titre préventif. Il y a beaucoup plus de risques d'accident avec les écoles la journée. Le but premier, c'est la proximité des écoles, des endroits à forte densification et aux heures où les gens se déplacent en masse. Il faut savoir qu'il y a eu des retraits de permis, notamment sur la route des Aunaires où nous avons intercepté un motard qui roulait à 96 km/h, nous lui avons retiré son permis avec effet immédiat. Ça veut dire que malgré tout, si la police n'est pas constamment en train de faire des contrôles, on l'a relevé une fois par semaine, ça se trouve que fortuitement, on arrive quand même à intercepter ces personnes-là, ce qui fait en principe école comme on le voulait de façon que les gens se le disent et s'organisent en conséquence et roulent de façon beaucoup plus intelligente.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous poursuivons avec le neuvième et dernier point de l'ordre du jour les

**9. Divers**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

La parole est au Conseil général. Madame Schütz.

**Intervention de Mme Angelika Schütz (GP)**

Messieurs les Présidents, chers collègues, j'aimerais relever quelques soucis de nos concitoyens et proposer des suggestions pour résoudre ces problèmes. Un des sujets récurrents des discussions en ville concerne les limitations à 20 et 30 km/heure que peu d'automobilistes respectent. Pour améliorer la situation, on devrait mettre davantage de chiffres 20 et 30 peints sur la chaussée et, pourquoi pas, installer temporairement des ralentisseurs sur l'avenue de la Gare.

2ème point : le parking M-Central : pour que les visiteurs de l'extérieur trouvent plus facilement l'entrée, on pourrait installer des indications plus visibles au rond-point de la police cantonale et au rond-point de l'Avenue du Crochetan et de



l'Avenue de l'Europe, des enseignes lumineuses par exemple. Je pense en particulier aux visiteurs nocturnes qui se rendent au Théâtre du Crochetan ou ailleurs en ville. La sortie pour piétons côté Avenue de la Gare pourrait aussi être indiquée plus visiblement.

3ème point : les bancs publics : il serait bien d'installer des bancs de différentes hauteurs pour les personnes âgées qui ont des problèmes avec les sièges trop bas. Il faudrait y songer aussi lors de l'aménagement du nouveau parc du Théâtre. Il manque aussi des bancs dans l'espace pour les petits, derrière le Théâtre, et des poubelles dans la ville ainsi qu'aux Mangettes, notamment sur le chemin qui fait le tour de l'étang.

4ème point : la fête de Carnaval : Il faut plus de WC publics et qu'ils restent ouverts pendant le cortège et aussi la nuit. Entre parenthèses, où en est-on avec le projet de la vaisselle réutilisable ? Enfin, une dernière suggestion : il serait judicieux de mettre à disposition des citoyens une ou plusieurs boîtes aux lettres où l'on pourrait glisser toutes les idées susceptibles d'améliorer la vie dans notre chère ville, par exemple à la Poste, sur la Place de Tübingen ou à l'Hôtel de Ville. Ces petits soucis peuvent paraître insignifiants aux yeux de certains en regard des grands problèmes de société, mais essayer d'améliorer la vie de chacun tous les jours, c'est déjà un beau début. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Merci de votre attention !

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Schütz. La parole est toujours au Conseil Général.  
Oui Monsieur Truffer.

#### **Intervention de M. Jean-Michel Truffer (PDC)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,  
Selon les directives émises pour la future location, le prix annuel de 1300 francs et demandé en une seule fois au début janvier pour s'octroyer la location virtuelle d'une place de parc sans garantie.

Ma question se pose sur le fait qu'au vu du montant élevé de la facture, une facilité de paiement partiel soit octroyée à nos concitoyens en sachant que selon les salaires, une telle charge versée en début d'année peut déstabiliser un budget ?

Tout en sachant, qu'aucune solution transitoire n'a été évoquée pour ces personnes, il serait mieux de mettre à disposition de nos concitoyens une manière adaptée aux moyens de chacun. Exemple trimestriel, semestriel. Je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Truffer. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Reber.

#### **Intervention de M. Gérald Reber (PLR)**

Monsieur le Président, Chers Conseillers, et collègues,

Les règles des marchés publics ne permettent plus de distribuer des travaux uniquement aux entreprises régionales, ce qui, parfois, pénalise l'économie locale. Le double frein à l'endettement cantonal impacte de plus en plus les charges communales. Depuis maintenant deux ans, la commune investit des dizaines de millions dans des travaux routiers ou immobiliers, avec, dû aux règles des marchés publics, des entreprises extérieures à la commune.

Cette situation m'interpelle. Lors de travaux immobiliers importants en volume



financiers adjudgés et financés par des entreprises provenant d'autres communes, le mandataire est en droit de demander le retour d'une partie de l'impôt payé par l'entreprise venue réaliser des travaux sur son site.

Une clé de répartition est convenue en fonction du chiffre d'affaire réalisé. Vous me direz probablement qu'aucune commune ne fait valoir ce droit car la balance est souvent neutre. Mais dans le cas de Monthey, les montants en retour pourraient être importants. Je trouverai normal de faire entrer dans les comptes communaux cette opportunité. Le Canton nous rebascule des charges mais en contre partie nous donne ce droit au niveau fiscal. Notre service a déjà probablement envisagé ou effectué cette action. Pourriez-vous nous donner l'état de cette remarque et combien elle rapporte ou pourrait rapporter à la commune pour les exercices en cours. Par avance je vous remercie pour la réponse que vous pourrez nous apporter lors de notre prochaine session ou après l'année fiscale qui se boucle, en général, en avril pour bien des entreprises. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Reber. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Pencherek.

**Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs, chers collègues

J'ai deux questions sur le parking utilisé par le Cimo acheté par Bioark. Est-ce Cimo paie un loyer, si oui combien ? Le sol est dans un état lamentable, sans doute dans peu de temps de gros travaux d'assainissement vont devoir être faits. Comment avez-vous prévu de financer ces travaux ?

Et encore une autre question. Est-il techniquement possible de recevoir les comptes sous format Excel pour une meilleure lecture comparative des comptes ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Pencherek. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée ? Je passe la parole à la Municipalité, Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président. Rapidement des réponses à ces 4 interventions, Madame Schütz, vous amenez des petits détails, mais qui font effectivement améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et concitoyennes. Je pense que l'on doit être sensible et l'on est sensible, malheureusement on ne pense pas toujours à tout ! Je prendrai comme exemple la pose de bancs publics : vous dites que nous devons être sensibles aux personnes âgées. Sachez que les bancs faits sur mesure pour la ville de Monthey, ont été testés par un petit bus de gens qui venaient du home Les Tilleuls pour s'assurer qu'ils étaient adaptés à ce genre de personnes. Donc vous voyez que nous allons jusque dans ces détails-là dans nos services, pour être sensible à cette situation. Ce sont des bancs qui sont adaptés maintenant chez les personnes âgées comme chez toutes les autres personnes, il y a des grandeurs différentes et on ne peut pas avoir des bancs sur mesure. Cette sensibilité, elle est reconnue et ça n'empêche pas que l'on doive poursuivre nos efforts et l'on ira dans votre sens.

La vitesse de circulation dans les zones 20 - 30km/h, il faut savoir que ça ne fait pas si longtemps que nous avons mis en place cette situation et la vitesse s'améliore. Les dernières statistiques que vous pouvez voir sur notre site internet,



la dernière analyse fait référence à une vitesse moyenne de 19 km/h, donc on est dans une situation où la moyenne est juste. Il y a une amélioration de la situation. On doit laisser le temps au temps, laisser les gens s'habituer, on voit qu'il y a de semaine en semaine, des améliorations. Maintenant évidemment si nous constatons que ces améliorations ne seront pas suffisantes, alors il faudra voir, en respectant les bases légales, les mesures que la loi nous permet d'aménager. A ce moment – là, on pourrait prendre des mesures complémentaires, mais je pense qu'il faut laisser intégrer dans l'attitude et le comportement du Montheysan ces modifications, qui admettons-le sont importantes !

Pour les autres remarques, que ce soit poubelles ou wc publics durant carnaval on rendra attentif l'ensemble des personnes concernées, ou des services concernés que ce soit IME, Monthey Tourisme. On peut toujours s'améliorer !

Je terminerai par votre dernière idée d'une boîte à idées que l'on pourrait mettre à la Commune de Monthey. Je pense effectivement que c'est une bonne chose, on trouve ça dans bon nombre de structures, des sociétés et pourquoi pas dans une collectivité publique, cela existe déjà dans d'autres communes.

On regardera effectivement pour avoir ce genre de boîte à idées, afin que les Montheysannes et Montheysans puissent faire valoir leurs demandes ou leurs suggestions par l'intermédiaire de cette structure.

Monsieur Truffer. Effectivement vous avez résumé la situation. La location pour une année a augmenté, elle était de 90 francs sur 12 mois donc de 1080 francs. Les gens payaient 1080 francs. Maintenant nous avons passé à 120 francs sur onze mois, donc 1320 francs. C'est une augmentation de 240 francs qui est importante. Pour l'instant, cela a toujours bien marché pour les 1080.- à payer en une fois. C'est évidemment une simplification au niveau administratif. Je crois savoir, et je ferai passer le message : si il y a des familles en difficultés, effectivement, là on doit pouvoir faire preuve de souplesse. Mais vous pouvez bien comprendre, que l'on ne peut pas accepter un paiement à la carte je dirai, donc nous devons avoir une ligne de conduite et le plus simple au niveau administratif, et rappelez-vous que nos différents services, mais y compris le service police, sont bien chargés, c'était d'envoyer une facture pour l'ensemble de l'année comme cela se fait depuis de nombreuses années. Mais on regardera effectivement, et s'il y a des cas douloureux et que l'on doit faire preuve de sensibilité, on le fera !

Monsieur Reber, vous avez tout à fait raison. Cela se fait ! C'est ce qu'on fait systématiquement quand une entreprise a une activité de plus de six mois sur la commune avec un rendement, on demande le paiement par l'intermédiaire du Canton également, le paiement d'impôt par rapport à l'activité réalisée sur notre commune. Donc effectivement vous l'avez dit, avec les marchés publics, on a beaucoup moins, si ce n'est pas de marge de manœuvre et il arrive que des entreprises arrivent de l'extérieur donc hors commune, pour cela on est attentif à percevoir les impôts dans le cas où les dispositions légales nous le permettent. Pour le surplus, c'est mon collègue Daniel Moulin qui me soufflait de rappeler, parce que c'est vrai, qu'on a vu passer certaines choses sur Facebook, de rappeler à quel point nous sommes sensibles à faire marcher les entreprises montheysannes, puisque une petite analyse a été faite, uniquement entre les deux services IME et Service urbanisme pour les années 2013- 2014, et on se rend compte que 85 % des montants attribués dans le cadre des investissements, je ne parle même pas des montants inférieurs à 10'000 francs qui sont dans les frais de fonctionnement,



85 % sont attribués à des entreprises montheysannes. Mais pour les entreprises qui viennent de l'extérieur à travers les marchés publics, nous sommes attentifs à votre remarque et, nous le faisons systématiquement et cela ne doit pas nous échapper !

Monsieur Pencherek. Le parking de BioArk est loué, vous avez raison à Cimo, je n'ai pas en tête, même si je suis Président du Conseil d'administration BioArk, je n'ai pas en tête le prix de la location. Je vous transmettrai ces données. Donc effectivement c'est un contrat de cinq ans qui fixe un montant forfaitaire pour l'ensemble du parking. Ce parking est effectivement en état difficile, pour ne pas dire déplorable, c'est le terme je crois que vous avez utilisé. Il faut savoir qu'une analyse est faite sur la suite de l'ensemble des parcelles Bioark. Un éventuel plan de quartier qui pourrait intégrer une construction sur ce parking, mais évidemment avant d'entreprendre quelques frais que ce soit, il est important que l'on détermine la destinée de cette parcelle qui actuellement est en zone d'intérêt public, mais qui pourrait passer en zone artisanat. C'est une analyse qui est en cours actuellement, et évidemment nous n'allons pas faire des investissements à trop court terme ou sans avoir le résultat de cette réflexion pour éviter de faire des investissements qui ne seraient pas judicieusement ciblées. Autre deuxième question ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

C'était les comptes en format Excel.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Les comptes en format Excel ! Une décision par le Service avait été prise pour des simples raisons afin d'éviter toute modification, et ensuite toute transmission. Lorsque l'on met sur Word de tels dossiers, extrêmement importants et extrêmement fins on se doit d'être prudent, pour éviter qu'il y ait de mauvaises interprétations. Vous savez que la communication est importante dans notre société.

Je pense que transmettre un texte qui pourrait être modifié par tout un chacun et distribué par tout un chacun, n'est pas forcément à bon escient, n'est pas judicieux. La question nous avait été posée, et nous avons estimé qu'il n'était pas judicieux de le transmettre. Monsieur Gay-des-Combes me dit de surcroît, que techniquement nos programmes ne passent pas. Mais indépendamment de ça, je pense qu'il faut être très attentif à ce genre de transmission. Par contre si vous avez vraiment des arguments importants ! Mais je ne comprends pas, pour quel motif vous pourriez modifier les comptes que l'on vous transmettrait. Si ce n'est évidemment en séance et là systématiquement, lorsque vous nous faites des propositions d'amendements et que ces amendements sont acceptés, bien évidemment, c'est une décision officielle. C'est intégré dans les comptes et budgets et ça ne pose aucun problème.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre encore la parole ? Ce n'est pas le cas. Nous arrivons au terme de cette dernière séance 2015, du Conseil général. Il me reste encore à vous communiquer le calendrier 2016 sous réserve de confirmation, le moment venu, les séances du Conseil général, se dérouleront les 14 mars, 13 juin, 19 septembre, 7 novembre et 12 décembre 2016. Je tiens à remercier mes collègues de Bureau, les Chefs de groupes ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci encore d'apporter toutes



vos interventions à notre secrétaire et principalement les questions posées dans les divers. Avant de lever cette séance, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2016. Il est exactement 23h15, la séance du Conseil général est levée. Bonne fin de soirée !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Carla Gex-Udriot

# Commission de gestion du Conseil Général de Monthey

## Rapport sur le budget 2016

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux,

### 1 Préambule

La Commission de gestion du Conseil Général de Monthey (COGEST) s'est réunie selon le tableau ci-dessous :

Membres	02.11.2015	09.11.2015	16.11.2015	23.11.2015	30.11.2015
Christian Fracheboud, Président	X	X	X	X	X
Sylvain Défago, Rapporteur	X	X	X	X	X
Sandrine Desponds	X	X	X	X	X
Michela Orlando	X	Excusée	X	X	X
Antonio Dias Ribeiro	-	-	-	-	-
David Puipe, suppléant	X	X	X	X	X
Flavien Schaller	X	X	X	X	X

Lors de sa première séance, la commission a pu bénéficier de la présence de MM. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité et responsable de l'Administration Générale, Finances & Promotion; Gérald Gay-des-Combes, Chef de service Finances et Gestion ; Fabrice Thétaz, Président du Conseil Général. Une trentaine de questions ont pu être posées par écrit aux différents services que nous remercions pour leur collaboration. De manière générale, la COGEST salue la qualité du budget présenté par la Municipalité.

### 2 Chiffres clés

Le budget 2016 soumis au Conseil Général est similaire à celui de l'année précédente. Malgré les efforts entrepris, un déficit de fonctionnement de CHF 2'094'200.00 est à constater. L'Ordonnance cantonale sur la gestion financière relative au 10 % d'amortissement est respectée avec des amortissements prévus d'un montant de CHF 12'140'000.00.

Les charges de fonctionnement sont en hausse de CHF 1'310'400.00 par rapport au budget précédent alors que les recettes augmentent de CHF 1'432'500.00. La plus importante augmentation au niveau des charges se situe à la rubrique prévoyance sociale avec une augmentation de CHF 753'300.00; cependant comme il a déjà été constaté lors de l'étude des comptes, la marge de manœuvre communale est limitée dans ce dossier.

La réforme de l'imposition des entreprises III va également impacter de manière négative les années futures, avec une perte de recettes fiscales estimées entre 3 et 4 millions pour notre commune.

Dès lors, de nouvelles recettes devront être trouvées tout en gardant un équilibre avec une diminution des charges.

La marge d'autofinancement a connu l'évolution suivante (en milliers de francs) :

Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
10'046	9'412	11'465	10'438	12'919	12'793

Quant aux investissements, l'évolution suivante est constatée (en milliers de francs) :

Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
19'975	21'798	18'324	15'916	17'686	9'206

A l'instar des années précédentes, des investissements importants sont planifiés et le recours à l'emprunt sera donc nécessaire compte tenu que la marge d'autofinancement ne couvre par les investissements prévus.

#### *Planification financière*

Il est à noter que selon les prévisions effectuées et suite à la réalisation des investissements projetés d'ici 2019 (cf. planification financière 2016-2019), la dette nette de la commune aura dépassé 104 millions en 2019 contre 44.5 millions en 2014. Les investissements majeurs sont notamment :

- Fin de l'aménagement du centre-ville
- Caserne des pompiers
- Home Les Tilleuls
- Mabillon V
- Terminal transport combiné

Selon les informations données par la Municipalité, la Commune aura la capacité financière de réaliser les investissements ci-dessus.

### **3 Remarques complémentaires**

#### *Caméras de vidéo-surveillance*

Un investissement de CHF 110'000.00 est prévu pour le remplacement de caméras de vidéo-surveillance dans le parking de Château-Vieux. La majorité de la Commission ne remet pas en cause cet investissement étant donné qu'il s'agit d'un remplacement de matériel existant devenu obsolète. Apparemment les dernières modifications du règlement de police n'ont toujours pas été homologuées (art. 42bis) depuis 2011 et la COGEST invite la Municipalité à donner des précisions relatives à ce sujet.

#### *Chauffage à distance*

La commission regrette que des investissements supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement à long terme du chauffage à distance (adoucisseur d'eau) n'aient pas été mentionnés lors de l'adoption du CAD en 2009.

#### **4 Propositions d'amendement**

A l'unanimité, les membres de la COGEST proposent les amendements suivants :

Page	Comptes	Montant	Commentaires
19	011 Conseil Général et ses commissions	+ CHF 6'000.00	Le dédommagement pour le parlement sans papier prévu pour les Conseillers Généraux n'ayant pas été budgétisé, nous demandons de rajouter ce montant conformément à la décision du CG du 14.12.2014.
72	830.365.00 Subside à Monthey Tourisme	- CHF 15'000.00	Un nombre d'heures supplémentaires très conséquent est actuellement enregistré dans ce service. Les explications données démontrent un problème structurel et la COGEST ne peut pas accepter une augmentation de budget en l'état.
84	090.503.00 Bâtiment administratif, réfections	- CHF 100'000.00	Bien que la majorité de la COGEST comprenne que le Conseil Municipal doit siéger dans une salle appropriée digne de la fonction et pouvant recevoir des invités, le projet actuel n'est pas convaincant et nous demandons au CM de trouver une solution plus adaptée avec un coût réduit. Un crédit complémentaire pourrait être demandé en cours de législature.

#### **5 Conclusion**

A l'unanimité des membres présents, la COGEST :

- accepte le présent rapport,
- invite le Conseil Général à accepter le budget tel que présenté avec les amendements proposés,
- se prononce sur le maintien du coefficient d'impôts à 1.20 ainsi que du taux d'indexation à 160.

Christian Fracheboud  
Président

Sylvain Défago  
Rapporteur

# **Rapport de la Commission ad hoc concernant la modification du Règlement communal relatif au financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux.**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

La commission ad hoc, formée de Mesdames et Messieurs

**Puipe David**, Président

**Calamo Joseph**, Rapporteur

**Berger Claude**

**Caillet-Bois Fabrice**, excusé les 24 et 25 novembre et remplacé par **Anne-Laurence Franz**

**Dill Aurélie**

**Ferrero Elenterio**, excusé

**Maret Denis**

vous remet, ci-après, son rapport.

## **1. Préambule**

La commission s'est réunie à trois reprises, le mercredi 11, le mardi 24 et le mercredi 25 novembre 2015. Durant sa première séance, elle a reçu M. Gilles Cottet, Municipal en charge des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Environnement, et M. Patrick Fellay, Chef de service, lesquels nous ont présenté le projet et répondu à toutes nos questions. M. Patrick Fellay a également répondu, avec professionnalisme et promptitude, à toutes nos questions supplémentaires. Au cours de la première séance était également présent M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général, en tant qu'observateur. Nous les remercions de leur disponibilité.

## **2. Contexte**

Le Chef de service nous a présenté dans les détails les différentes variantes proposées et mentionnées dans le message du Conseil municipal au Conseil général, ainsi que les remarques générales suivantes :

- 1) L'ensemble des charges engendrées par le service des égouts (par ex. achats de mobilier et de fournitures de bureau) lui est désormais imputé.
- 2) La STEP traite les eaux usées de Collombey, Chenarlier, Les Neyres, Massillon et Monthey. Ces prestations sont facturées aux communes concernées en tant que prestations à des tiers.

- 3) Les eaux claires ne sont pas encore entièrement séparées des eaux usées. Cependant, la Commune de Monthey se situe dans les bons élèves du Canton selon le rapport "Bilan 2014 d'épuration des eaux usées en Valais (source site vs.ch).
- 4) Le Canton demande à présent d'inclure le coût de maintien de la valeur du réseau dans les coûts de l'épuration.
- 5) Les taxes (contribution annuelle et coûts d'épuration) doivent être incitatives et causales. La contribution annuelle doit couvrir 30 à 40 % du coût total annuel pour l'abonné. Pour la définition des prix dans sa variante, Monthey a décidé d'utiliser la répartition proposée par le Canton dans sa variante, soit 34% environ pour la contribution annuelle. En effet, dans la variante « Canton », la contribution annuelle couvre les frais de maintien de la valeur des installations (CHF 775'000.-). Les frais d'exploitation du réseau et de la STEP ainsi que les frais financiers pour amortir les investissements du PGEE (total : CHF 1'475'000.-) sont couverts par le coût de l'épuration.
- 6) La valeur du réseau est estimée à environ CHF 100'000'000.- A savoir : collecteurs 70 millions, STEP 25 millions, conduites (représentant plus de 100 km) 1 million.
- 7) La STEP appartient conjointement au site chimique et à la Commune. La partie prétraitement (dégrilleurs, dessableurs et décanteurs primaires) appartient entièrement à la Commune tandis que la partie depuis le traitement biologique est prise en charge par la Commune et le site. Quant au site chimique, il prétraite ses eaux avec le même type d'infrastructures complétées d'installations particulières pour les polluants non-urbains. Cela permet de réduire notablement la pollution avant que les eaux s'écoulent dans les installations communes.
- 8) Pour les coûts communs (soit ceux engendrés depuis le traitement biologique), la clé de répartition est d'environ 1 (Commune) pour 8 (site chimique). En entrée de STEP, la quantité de pollution est mesurée en « équivalent-habitants, EH »: Monthey 25'000 (vingt-cinq mille), site chimique 300'000 (trois cents mille).
- 9) La durée de vie moyenne d'un collecteur est de 50 à 60 ans, celle d'un bassin de STEP de 25 ans.

Les arguments suivants ont également été amenés pour chaque variante :

- A) La variante « Canton » est basée sur des valeurs théoriques et surévaluées. Le Canton, dans sa proposition, se concentre dans un premier temps sur la rubrique PGEE (montant porté au budget, CHF 840'000.-) afin, notamment, de réaliser le réseau séparatif de la Ville. Et, pour ne pas « surcharger » la taxation, il minimise un peu le maintien de la valeur des collecteurs.
- B) La variante « minimum » ne permet pas de maintenir la valeur des infrastructures (dette technique) et nécessiterait, à terme, le recours à l'investissement pour couvrir ses frais. Le service ne serait donc pas autofinancé.
- C) Dans la variante « Monthey », les chiffres ont été calculés sur les bases de l'exploitation des dernières décennies.
- D) La variante « Monthey » représenterait un coût annuel d'environ CHF 386 / an pour un ménage de 4 personnes dans une villa. En comparaison, un ménage similaire à Bagnes doit supporter une charge de CHF 617 / an tandis qu'elle s'élève à CHF 373.- à Sion. Pour une personne seule vivant dans un appartement de 2 pièces, cela représente environ

CHF 158 / an, à Monthey. Ces prix sont indiqués hors TVA. La comparaison doit cependant être nuancée car nous ne savons pas si les services de ces communes respectives sont totalement financés par la taxe ou non, ni si les objectifs du maintien de la valeur sont atteints, ni si les communes participent (à quelle hauteur ?) pour l'évacuation des eaux de leurs infrastructures.

- E) Selon le Chef de service, les frais de maintien de la qualité du réseau ne devraient que peu diminuer dans les années à venir car ces derniers sont basés sur la valeur à neuf des installations. C'est pourquoi la fourchette de la contribution annuelle a été ouverte vers le haut dans le règlement proposé.

### 3. Conclusions

En se fondant sur les éléments en sa possession, la commission vous invite à opter pour la variante « Monthey » :

- Il sera ainsi possible de garantir la qualité du réseau et de disposer de moyens financiers afin de procéder aux futures rénovations d'infrastructures qui ont pris de l'âge, comme par exemple pour la STEP. La variante « minimum » n'offre pas cette possibilité.
- A contrario, la variante « Canton » part sur des calculs de coûts de maintien du réseau et de remplacement théoriques très élevés ; plus que la réalité historique de la Commune. De plus, le service des égouts n'a pas besoin de faire de provisions sur le PGEE, puisque, d'une part, notre réseau est quasiment entièrement développé sur le territoire, et que, d'autre part, les investissements pour les séparatifs se feront que très progressivement. Avec cette variante, le service accumulerait de l'argent inutilement.

La variante « Monthey » fixe la contribution annuelle aux frais du réseau à CHF 76.-/an et le coût de l'épuration à CHF 1.35/m<sup>3</sup> d'eau consommée. La commission est consciente que l'augmentation des taxes est forte, mais elle considère la variante « Monthey » comme adéquate et répondant au mieux aux besoins du service.

La commission ad hoc vous invite également à approuver les modifications du règlement relatif au financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux telles que proposées par le Conseil municipal ainsi que les modifications mineures apportées par la commission. Plus spécifiquement

- La contribution annuelle aux frais de réseau dans une fourchette comprise entre CHF 72.- et CHF 88.- par année et par débiteur (abonné).
- Le coût d'épuration dans une fourchette comprise entre CHF 1.20 et CHF 1.50 le m<sup>3</sup> d'eau consommée.

**Elle précise que, dans ce règlement, les références juridiques devront encore être revues et modifiées si nécessaire.**

La commission ad hoc accepte à l'unanimité le règlement amendé de modifications mineures. Celui-ci est annexé au présent rapport.

Le présent rapport est également accepté à l'unanimité des membres de la commission ad hoc.

David Puipe

Joseph Calamo

Président

Rapporteur

Monthey, le 2 décembre 2015.

Annexe : Règlement relatif au financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux sur 2 colonnes (version du Conseil municipal et version de la commission ad hoc)

---

# RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF AU FINANCEMENT DE L'ÉVACUATION ET DE L'ÉPURATION DES EAUX

---

La commune de Monthey,

- Vu la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, modifiée le 20 juin 1997, notamment ses art. 60 let. a et suivants;
- **vu la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, notamment son art. 60, let. b, adopté le 21 mars 2014 et entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016;**
- **vu la loi cantonale sur la protection des eaux (LcEaux) du 16 mai 2013, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014;**
- vu le règlement communal du 13 mai 2002 sur l'évacuation et l'épuration des eaux;
- **vu le règlement communal concernant la fourniture d'eau du 8 novembre 2010 et son avenant tarifaire du même jour;**

arrête :

## **Art. 1 Champ d'application**

1. Le présent règlement a pour objet de déterminer les modalités de perception de taxes d'épuration des eaux usées pour tous les immeubles raccordés au réseau d'évacuation des eaux.
2. Le présent règlement s'applique également aux immeubles situés sur les communes voisines, mais dont les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration de la ville de Monthey et y sont traitées. Ces situations font l'objet d'une convention intercommunale régissant cette extension.

## **Art. 2 Débiteur (abonné)**

Les occupants des immeubles bâtis et raccordés directement ou indirectement aux installations collectives d'évacuation et d'épuration des eaux, participent, à titre de consommateurs d'eau potable, aux frais de construction et d'entretien des dites installations moyennant l'acquiescement, d'une part, de la contribution annuelle aux frais de réseau et, d'autre part, du coût d'épuration.

## **Art. 3 Mode de perception**

1. **La contribution et le coût d'épuration sont perçus selon les mêmes conditions et échéances que celles prescrites par le règlement concernant la fourniture d'eau; les deux contributions figurent, sous deux rubriques distinctes, dans une seule et même facture établie par les services techniques.**
2. **Toutefois, le conseil municipal** est habilité à modifier le système de perception et de facturation pour des raisons de rationalité, liée à l'organisation interne de l'administration communale.

## **Art. 4 Contribution annuelle aux frais de réseau**

Cette contribution forfaitaire sera **fixée dans une fourchette comprise entre CHF 72.-- et CHF 88.-- par année** et par débiteur (abonné) au sens de l'art. 2.

### **Art. 5 Coût d'épuration**

1. Ce coût sera fixé dans une fourchette comprise entre CHF 1.20 et CHF 1.50 le m<sup>3</sup> d'eau consommée.
2. Pour les personnes qui ne sont pas raccordées au réseau d'eau potable, un émolument sera calculé par le conseil municipal, pour chaque ménage après estimation du volume d'eaux usées produites.

### **Art. 6 Adaptation**

1. Sur délégation de compétence du conseil général, le conseil municipal est habilité à fixer, dans le cadre du budget, la contribution annuelle aux frais de réseau et le coût de l'épuration, cela dans la limite des fourchettes prescrites aux art. 4 et 5 ci-dessus.
2. Ces contributions seront déterminées en proportion à la couverture des frais réels, conformément au principe de l'équivalence, selon l'art. 2 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement.
3. Dès l'entrée en vigueur du présent règlement, le montant de la contribution annuelle aux frais de réseau est fixé à CHF 76.-- et le coût de l'épuration à CHF 1.35 par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

### **Art. 7 Affectation comptable**

1. Les produits de la contribution annuelle et du coût de l'épuration sont affectés uniquement à la couverture des frais de construction et d'entretien du réseau et d'exploitation de la station d'épuration.
2. Les recettes de ces contributions doivent figurer dans la comptabilité communale, dans un décompte des recettes y afférentes.

### **Art. 8 Détermination du financement spécial "épuration des eaux"**

1. Les éventuels bénéfices d'exercice du chapitre "Réseau d'égouts et station d'épuration" sont attribués au crédit d'engagement pour les financements spéciaux.
2. Les éventuels déficits d'exercice sont portés au compte d'avance lié aux financements spéciaux.

### **Art. 9 Participation communale**

La commune participe au financement du compte "Réseau d'égouts et station d'épuration" à hauteur de CHF 250'000.-- par an.

### **Art. 10 Réclamation et recours**

1. Les décisions sur la contribution annuelle aux frais de réseau et le coût de l'épuration peuvent faire l'objet, dans les 30 jours, d'une réclamation écrite auprès du service communal chargé de l'environnement. A défaut de réclamation, la décision est définitive et exécutoire.
2. Seule la décision sur réclamation peut faire l'objet d'un recours auprès du conseil municipal, dans les 30 jours, dès la notification. La décision sur recours du conseil municipal est susceptible de recours au Conseil d'Etat, selon les dispositions de la loi cantonale sur la procédure et la juridiction administratives.

### **Art. 11 Dispositions transitoires**

Les contributions pour l'année en cours sont perçues rétroactivement au premier janvier selon les présentes dispositions réglementaires.

**Art. 12 Abrogation**

Les dispositions antérieures et contraires au présent règlement sont abrogées.

**Art. 13 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat.

Ainsi, arrêté par le conseil municipal le 19 octobre 2015

Le Président :  
S. Coppey

Le Secrétaire :  
J.-P. Posse

Ainsi, adopté par le conseil général le 14 décembre 2015

Le Président :  
F. Thétaz

La Secrétaire :  
C. Gex

Ainsi, homologué par le Conseil d'Etat le

Le Président :

Le Chancelier :